

Pays Gentiane

Portrait de territoire
2021



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

— SOMMAIRE



L'essentiel en chiffre	P.3
Données administratives et démographie	P.4
Données physiques et occupation du sol	P.6
Compétences	P.8
Vie de territoire	P.10
Mobilité	P.14
Économie	P.15
Agriculture	P.16
Urbanisme, logement et habitat	P.24
Environnement	P.28
Patrimoine	P.37

17 communes

6 827 habitants

97 % de son territoire est situé dans le PNR des volcans d'Auvergne

27 % de son territoire est recouvert par la forêt

19 % des emplois dépendent de l'industrie

348 exploitations agricoles

8 % de la SAU départementale

5 monuments historiques

1 site classé



6 826
HABITANTS

17
COMMUNES

15,4
HABITANTS/KM²

N° siren : 241500255

CC Pays Gentiane

Siège : Place de la gare
15400 Riom-ès-Montagnes

Téléphone : 04 71 782149
Courriel : direction@pays-gentiane.com
Site internet : www.pays-gentiane.com

Budget 2018 :

Fonctionnement : 1,99 M€
Investissement : 1,0 M€

Elus :

Présidente :
Valérie Cabecas

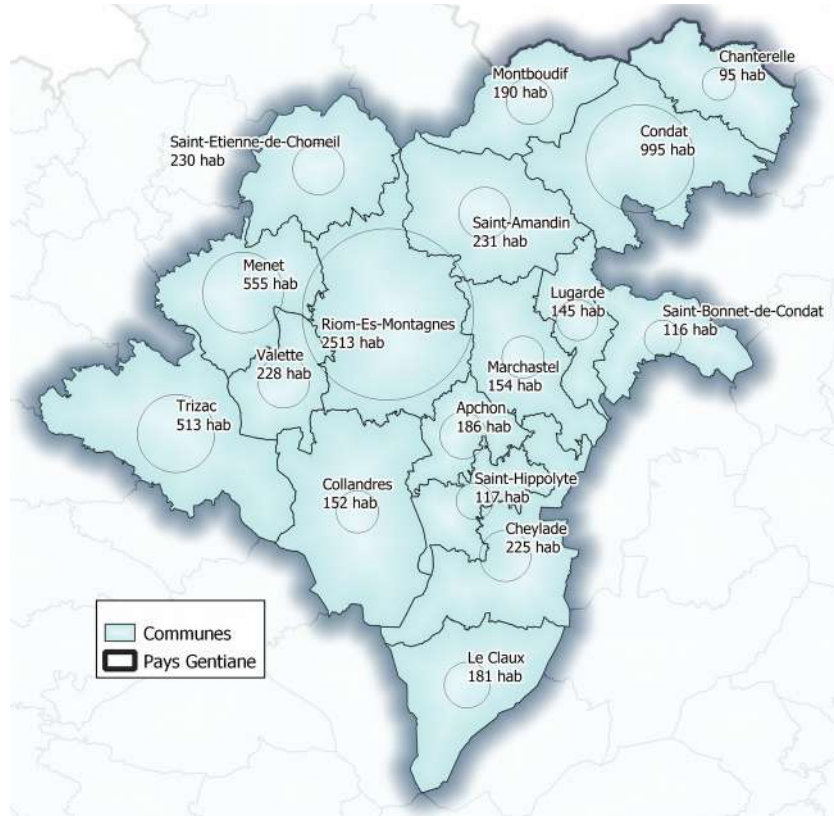
Vice-présidents :

- 1^{er} : Jean Mage (Cadre de vie)
- 2^e : Gilles Leyendecker (Economie)
- 3^e : Christophe Raynal (Tourisme)
- 4^e : Jean-Louis Marandon (Culture et patrimoine)
- 5^e : Gilbert Mommalier (Environnement)
- 6^e : Charles Rodde (Finances)

Date d'élection : Juin 2020

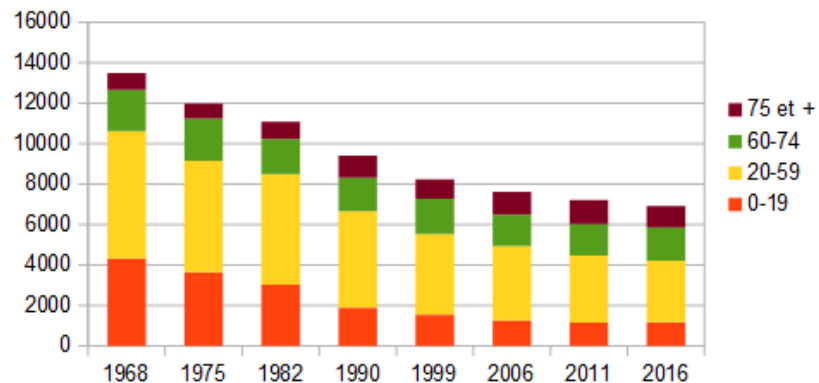
Evolution de la population sur le territoire

Répartition de la population par commune



Commune	Superficie (km ²)	Population			Evol. 2012-2017		Solde 2012-2017	
		2017	2012	% EPCI	v. abs	v. rel (%)	nat.	Migrat.
Apchon	12	186	205	2,7	-19	-9,3	-15	-4
Chanterelle	20	95	96	1,4	-1	-1,0	-2	1
Cheylade	33	225	246	3,3	-21	-8,5	-7	-14
Le Claux	28	181	205	2,7	-24	-11,7	-9	-15
Collandres	43	152	159	2,2	-7	-4,4	-9	2
Condat	40	995	1025	14,6	-30	-2,9	-100	70
Lugarde	13	145	159	2,1	-14	-8,8	-9	-5
Marchastel	23	154	145	2,3	9	6,2	-1	10
Menet	30	555	520	8,1	35	6,7	2	33
Montboudif	20	190	185	2,8	5	2,7	-6	11
Riom-ès-Montagnes	46	2513	2763	36,8	-250	-9,0	-195	-55
St-Amandin	32	231	222	3,4	9	4,1	0	9
St-Bonnet-de-Condat	17	116	99	1,7	17	17,2	-7	24
St-Étienne-de-Chomeil	28	230	211	3,4	19	9,0	-7	26
St-Hippolyte	14	117	103	1,7	14	13,6	0	14
Trizac	45	513	514	7,5	-1	-0,2	-20	19
Valette	15	228	273	3,3	-45	-16,5	-4	-41
Total	460	6826	7130	100	-304	-4	-389	85

Evolution de la structure de la population Pays Gentiane

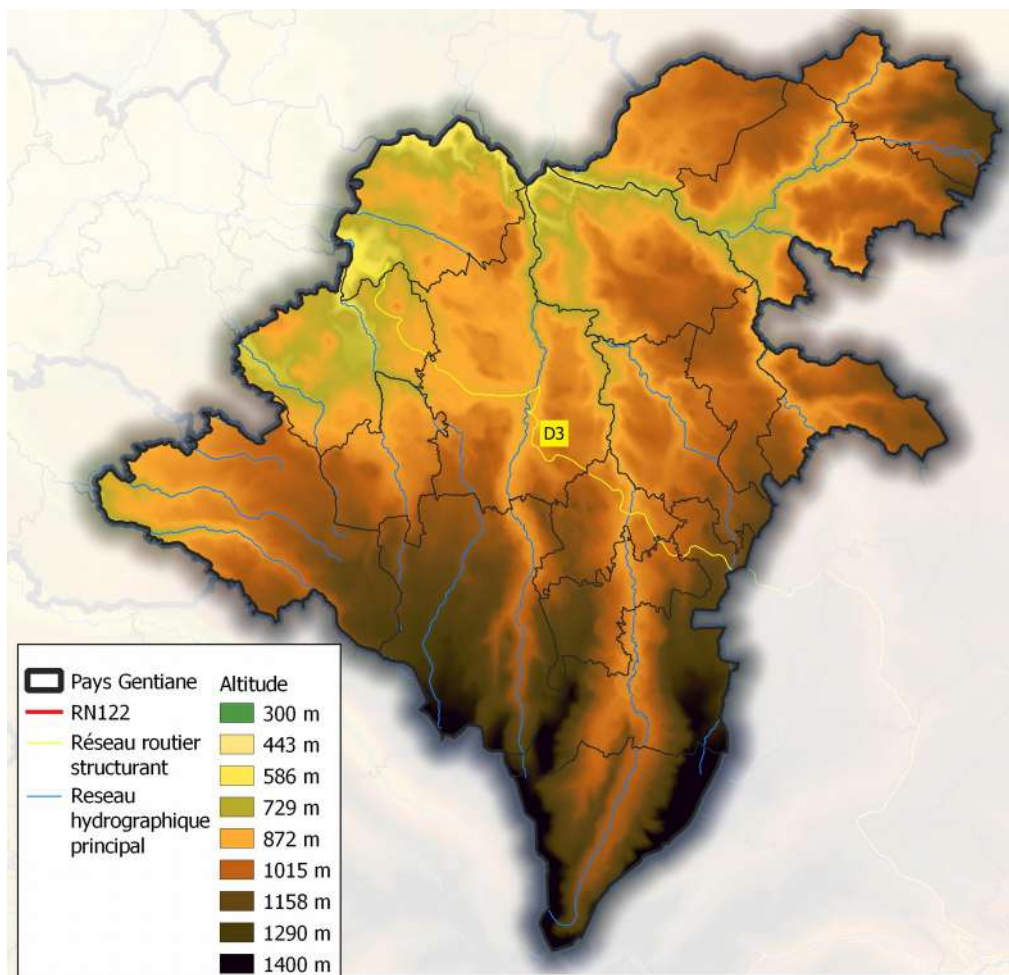


A retenir :

La CC Pays Gentiane est créée en 1993 à la suite d'un projet de fusion avec la CC Sumène Artense qui n'a finalement pas vu le jour. Seule la commune de Lugarde intègre la CC Sumène Artense.

En 2018, les communes de Condat, St Bonnet de Condat, Montboudif et Chanterelle quittent Hautes Terres Communauté pour rejoindre la CC Pays Gentiane.

Caractéristiques du territoire



Situé au Nord du département, Pays Gentiane est au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Son territoire est divisé entre massif montagneux au Sud avec les Monts du Cantal, et de vastes plateaux d'altitude au Nord.

Très peu urbanisé, le territoire de Pays Gentiane possède de nombreuses surfaces agricoles.

Les vallées sont arrosées par de nombreuses rivières et torrents tels que la Sumène, la Petite Rhue et la Véronne, qui prennent leur source au pied du Puy Mary et traversent le territoire pour rejoindre la Rhue.

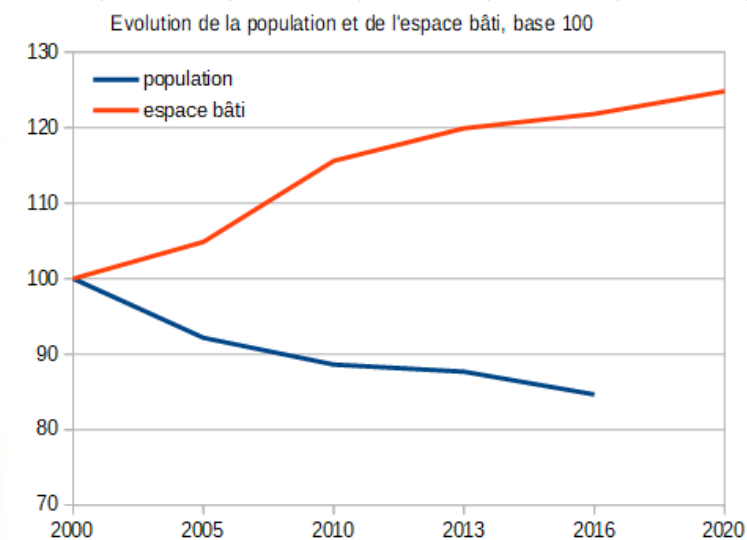
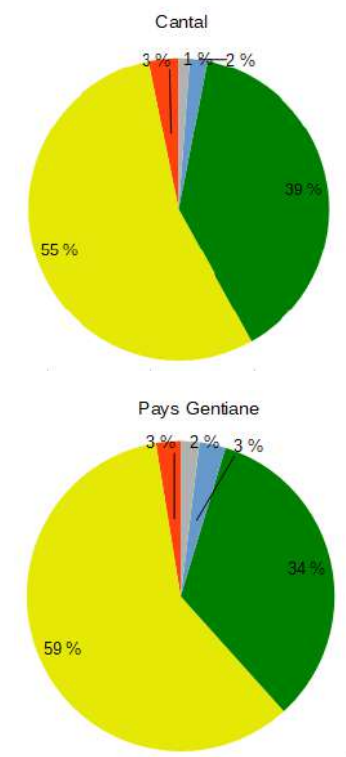
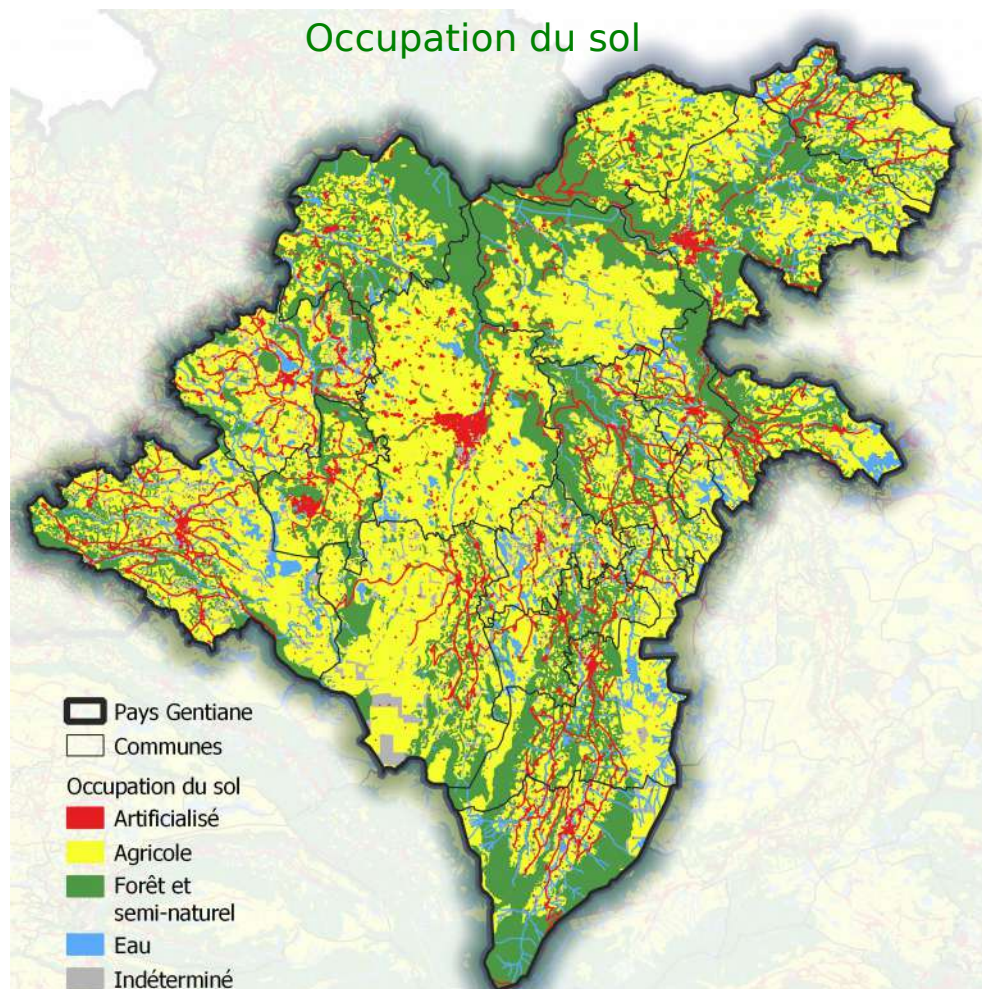
L'altitude moyenne du territoire est de 1000 mètres, le point culminant, le Puy Mary, se trouve sur la commune du Claux à 1787 mètres.

Superficie : 460 km²

Altitude mini : 527 m

Altitude maxi : 1787 m

Altitude moyenne : 1000 m



Territoire essentiellement agricole et forestier, le Cantal détient le taux d'artificialisation le plus faible de la région (on notera, par exemple, que l'Isère est à plus de 8 % d'artificialisation de son territoire. Quant au Rhône c'est plus de 17 % du territoire qui est artificialisé).

L'artificialisation du Cantal se cantonne principalement à ses zones urbaines qui représentent à elles seules 65 % des surfaces construites. On le remarque sur Pays Gentiane avec les pôles urbains de Riom-ès-Motagnes et Condat qui sont les villes les plus peuplées de l'EPCI.

OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

Élaboration, approbation, suivi et révision :

- d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- d'un schéma de secteur,
- d'un plan local d'urbanisme (PLU) et document d'urbanisme en tenant lieu de carte communale.

Développement économique

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique,
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages

GEMAPI

OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Aménagement et entretien des sentiers de randonnées figurant au PDIPR ou sur un topoguide ou une publication édités ou co-édités par la communauté de communes, à l'exclusion des sentiers pris en charge par le SM du Puy Mary sur son périmètre d'intervention
- Aménagement et entretien des sites et circuits touristiques figurant sur un topoguide ou une publication édités ou co-édités par la communauté de communes
- Gestion, promotion et entretien du sentier d'interprétation de la Font Sainte

Politique du logement et du cadre de vie

Action sociale d'intérêt communautaire

- Mise en place et gestion d'un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) dans le cadre de conventions pluriannuelles signées avec le Conseil Départemental du Cantal, la CARSAT Auvergne et autres partenaires.
- Création et gestion d'un Relais Petite Enfance
- Accueil et loisir des enfants de plus de 4 ans et des adolescents dans le cadre du projet éducatif local
- Maison de santé pluridisciplinaire et maison médicale de garde à Riom-ès-Montagnes.

Voirie

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire :

- La voirie des zones d'activités communautaires
- La voirie du village de vacance intercommunal du Lac de Menet
- La voirie d'accès aux futurs équipements communautaires

Contrôle, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

- Création et gestion d'une salle de cinéma intercommunale sur la commune de Riom-ès-Montagnes, place de la gare.
- Entretien, aménagement et gestion de l'axe vert situé le long de la Véronne à Riom-ès-Montagnes, en lien avec le parcours santé et remise en forme des établissements de santé du Pays Gentiane et création, aménagement, entretien et gestion d'un pôle de location de vélos électriques et VTT.

Dans le cadre d'une programmation culturelle et artistique annuelle et intercommunale, mise en place d'actions au niveau des pratiques musicales, théâtrales, patrimoniales et arts plastiques (diffusion, valorisation, actions d'accompagnement, accueil d'artistes).

Création et gestion de MSAP

Eau (compétence obligatoire au 1^{er} Janvier 2026)

Assainissement (compétence obligatoire au 1^{er} Janvier 2026)

- création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Coordination, par le biais d'une convention de mandat, de la réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs réalisée par les particuliers et le versement des subventions attribuées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Entretien des installations d'assainissement non collectif : réalisation, par le biais d'un prestataire agréé, de vidanges périodiques des fosses, nettoyage des pré filtres et bacs à graisses dans le cadre d'un marché public de prestations de services
- Ramassage et traitement des boues issues de l'assainissement collectif

FACULTATIVES

Accueil de nouvelles populations et actions visant à conforter le développement économique du territoire

- Acquisitions, le cas échéant en partenariat avec les communes, de réserves foncières destinées aux activités communautaires.
- Soutien aux structures d'insertion par l'économie
- Création d'immobilier d'entreprise et de pépinières d'entreprises sur les zones d'activités
- Ingénierie de projets : réalisation d'études de faisabilité ou technico-économique dont l'objet vise à conforter le milieu économique toutes activités confondues
- Actions d'animation visant à l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités dans les secteurs suivants : artisanat, industrie, services, agriculture
- Possibilité d'accorder des subventions aux associations et aux manifestations à caractère économique intercommunal. Les critères cumulatifs permettant de définir l'intérêt communautaire sont les suivants :
 - rayonnement intercommunal de la manifestation ou de l'animation (couvrant tout ou partie du territoire),
 - aspect novateur ou événementiel de la manifestation ou de l'animation,
 - renforcement de l'identité du territoire de la Communauté, la compétence ne couvrant pas le soutien logistique pouvant être apporté par les communes.
- Un règlement d'attribution des subventions aux associations économique à portée intercommunale détaille les modalités d'interventions.

Politique de développement touristique

- Élaboration et mise en œuvre d'une politique de développement touristique à portée intercommunale, à l'exclusion des projets réalisés au Col de Serre par le SM du Puy Mary ainsi que la signalisation routière afférente. La Communauté de Communes est compétente pour :
- Tourisme ferroviaire – Exploitation touristique de la section de voie ferrée Bort-les-Orgues / Lugarde
- Étude, réalisation et gestion d'hébergements touristiques collectifs (villages de vacances, campings) comportant au minimum 14 hébergements et classés au minimum en 3 étoiles.
- Gestion, promotion et entretien du village de vacances intercommunal du lac de Menet et des infrastructures afférentes et équipements nécessaires à l'exploitation du village de vacances (piscine privative et autres...).
- Étude et réalisation d'équipements ou projets touristiques structurants. La réalisation et la gestion de ces équipements touristiques structurants émanent d'un schéma directeur touristique communautaire. Les projets ou études réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale restent sous maîtrise d'ouvrage communale.
- La gestion des équipements touristiques communaux restent de la compétence des communes.

Transports

- Création et gestion d'un système de transports à la demande sous réserve de l'obtention de la délégation de compétences du Conseil Départemental ou Régional.
- Gestionnaire de proximité des transports scolaires sous réserve de l'obtention de la délégation de compétences du Conseil Départemental ou Régional.

Grand cycle de l'eau – hors GEMAPI

L'animation et la concertation dans les domaines de prévention du risque d'inondation ainsi que la gestion de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Autres compétences facultatives :

- Fonds de concours avec les communes membres selon la loi du 13 août 2004 et en application du schéma directeur établi par la Communauté de Communes
- Fourrière pour animaux domestiques
- Promotion et gestion d'actions collectives pour le développement des TIC et du Télétravail
- Participation au service d'incendie et de secours
- Possibilité d'adhésion aux syndicats mixtes par simple délibération du conseil communautaire.

Le **programme Petites Villes de Demain** vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation. Le Cantal est particulièrement concerné avec de nombreux centre-bourgs en déclin malgré le rôle de polarité important qu'ils jouent pour la population locale et le maillage du territoire en équipements et services. Dans le département, ce sont 9 Établissements Publics de Coopération Intercommunales totalisant 26 communes qui sont lauréats du programme Petites Villes de Demain.

Villes lauréates du programme Petites villes de demain



Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

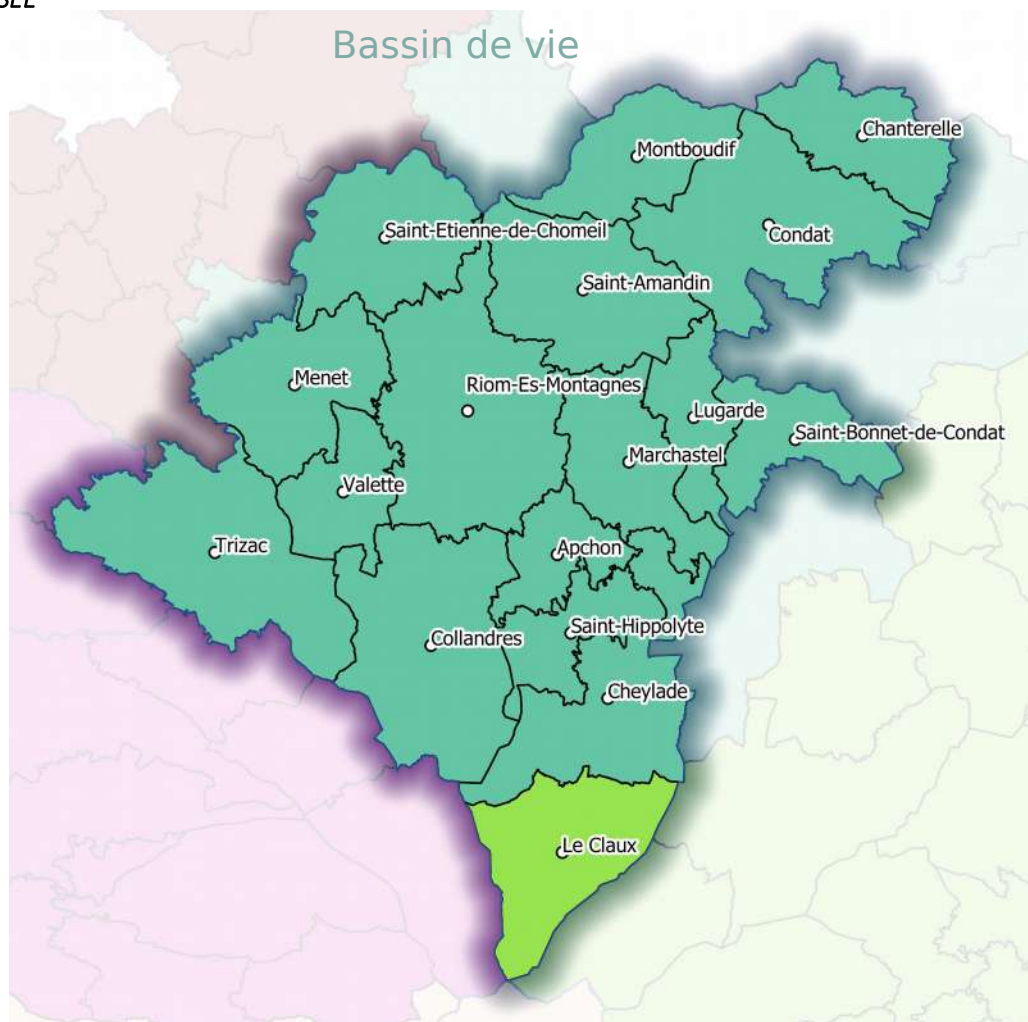
On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires (voir p.12).

Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse.

Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement.

Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte (voir p.12).

Source : INSEE



- Bassin de vie
- Aurillac
 - Bort-les-Orgues
 - Decazeville
 - Laguiolle
 - Langeac
 - Massiac
 - Mauriac
 - Maurs
 - Murat
 - Mur-de-Barrez
 - Riom-es-Montagnes
 - Saint-Chély-D'Apcher
 - Saint-Flour

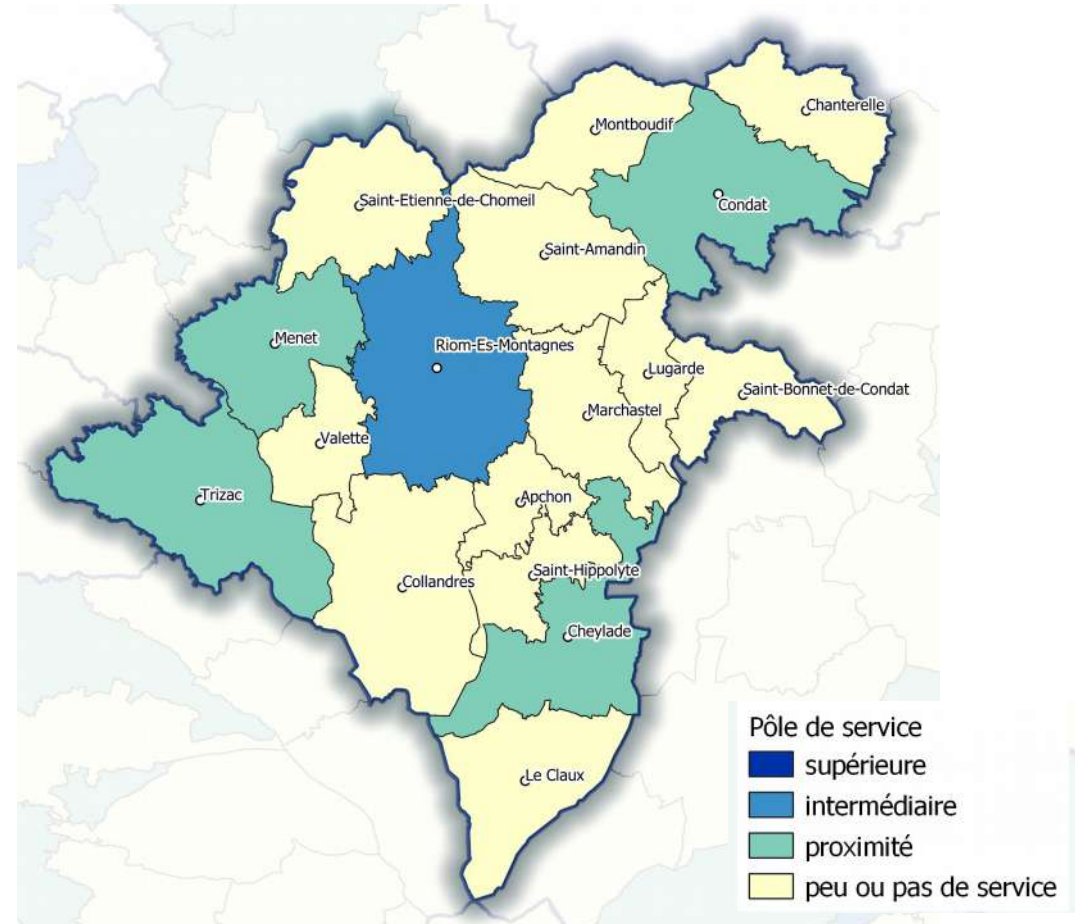
Gammes d'équipement

Pour chacune des quatre gammes d'équipements, on identifie comme pôle de service les communes qui abritent au moins la moitié des équipements caractéristiques de la gamme. Les pôles de services identifiés pour une gamme sont aussi pôles de services pour les gammes inférieures, l'inverse n'est pas vrai. Par exemple, les pôles pour la gamme intermédiaire le sont aussi pour la gamme de proximité.

- **Gamme de proximité** : école élémentaire, poste, restaurant, boulangerie, supérette, menuisier, maçon, plombier, plâtrier-peintre, garage, électricien, coiffure, médecin, pharmacie, masseur kinésithérapeute, infirmier, boucherie, banque, maison de retraite, taxi, agence immobilière...

- **Gamme intermédiaire** : collège, police ou gendarmerie, trésorerie, dentiste, vétérinaire, ambulance, pompes funèbres, fleuriste, librairie, bricolage, vêtements, auto-écoles...

- **Gamme supérieure** : crèche, laboratoire d'analyses médicales, orthophoniste, pédicure-podologue, supermarché, urgences, centre de santé, gare, cinéma, théâtre.



Source : INSEE

A retenir :

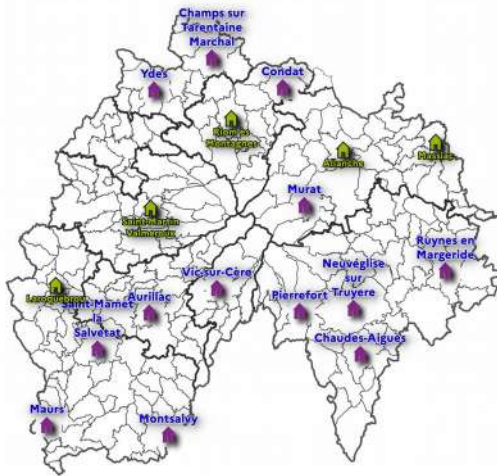
Le territoire de Pays Gentiane se caractérise pas une faible accessibilité aux équipements de première nécessité. Ce constat s'explique par un territoire de relief, réel obstacle aux déplacements. Dans cette zone le temps d'accès aux services constaté est deux fois plus important que la moyenne départementale :

Temps d'accès moyen aux services (en minutes)

Type de service	EPCI	Cantal
Proximité	5	1,9
Intermédiaire	7	4,4
Supérieure	10	7,3


Source : INSEE 2014

France services

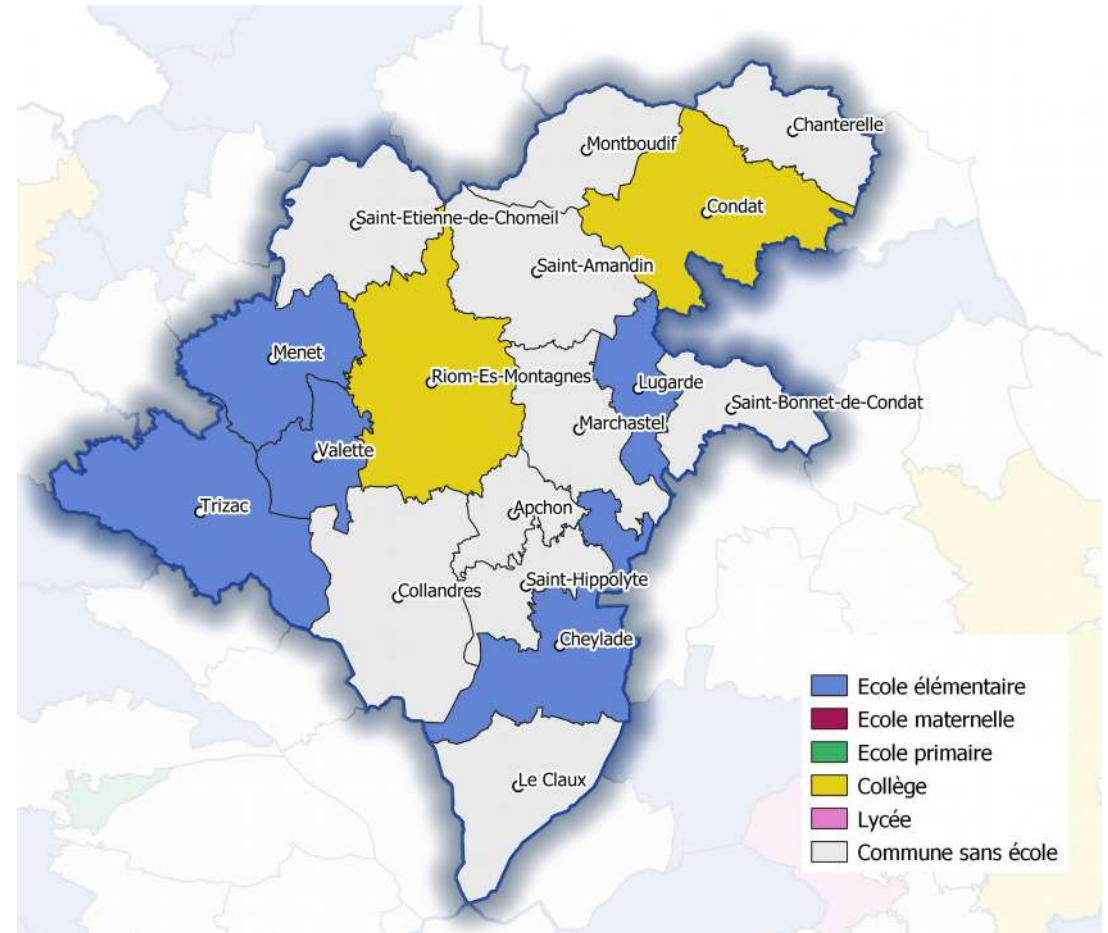


Communes

 France services

 Sites candidats à une homologation avant fin 2022

Établissements scolaires



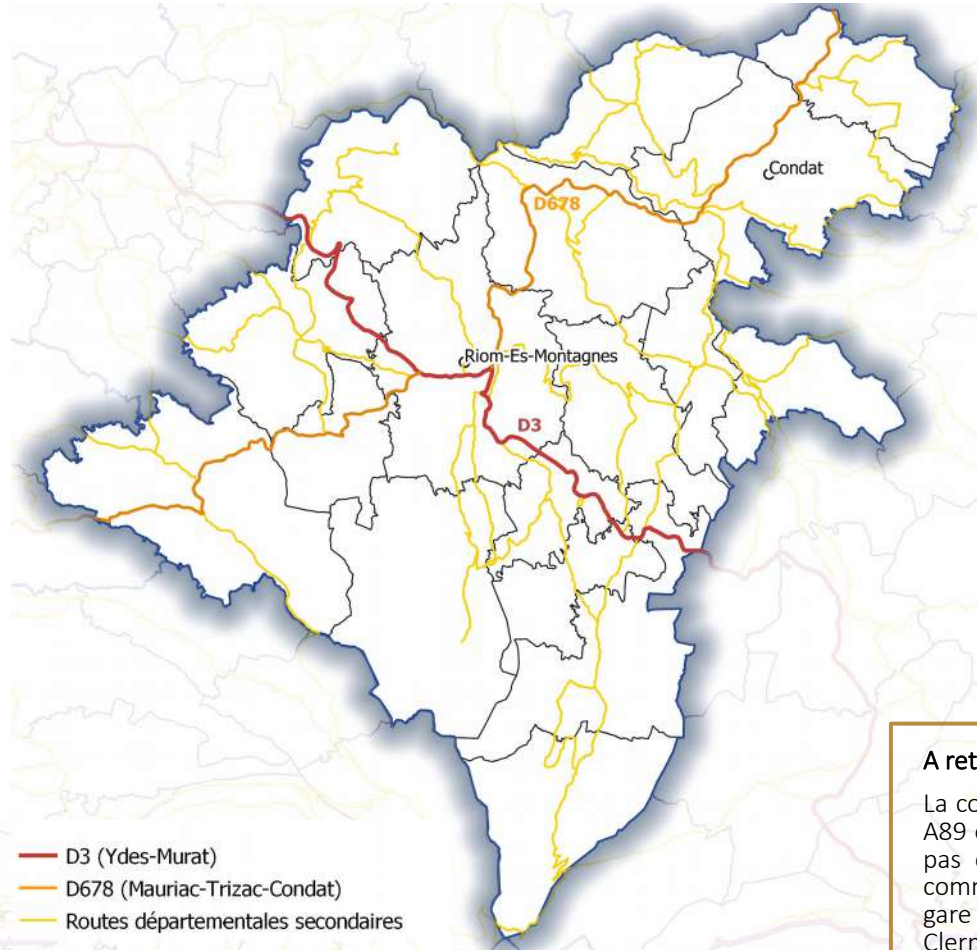
Les communes disposant d'un établissement de second degré (collège ou lycée) disposent également d'un établissement d'enseignement élémentaire (école maternelle, élémentaire ou primaire).

- **École primaire** : regroupe l'école maternelle (de la petite à la grande section) et l'école élémentaire (du CP au CM2).

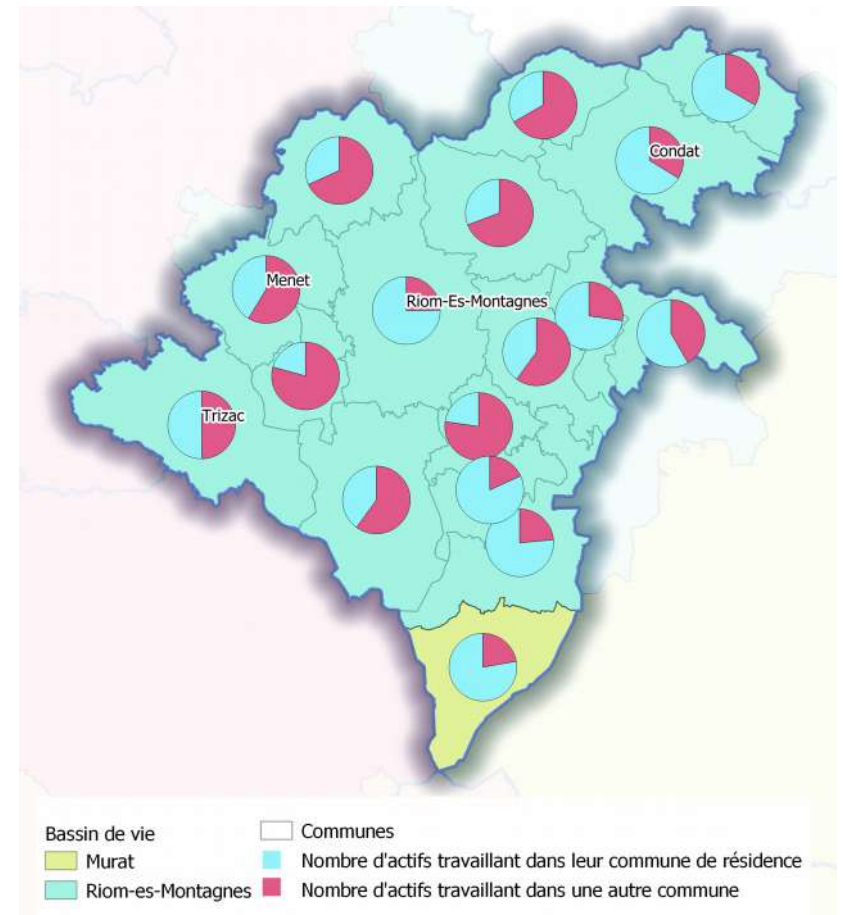
Principaux flux domicile-travail (flux > 100)

Les flux domicile-travail de la CC Pays Gentiane ne sont pas assez importants pour être représentés sur une carte.

Voies de communication



Mouvement d'actif par commune



A retenir :

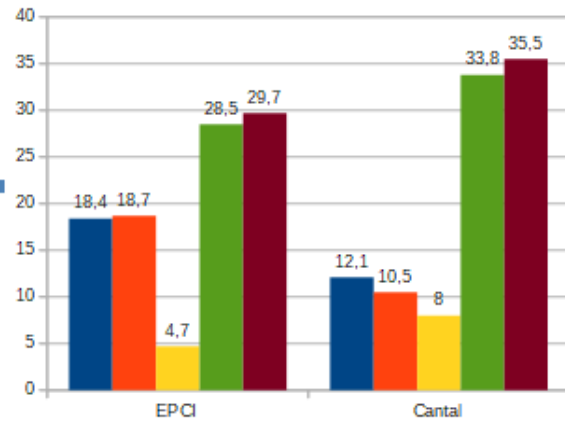
La communauté de commune est traversée par la D3, elle se situe entre les autoroutes A89 et A75. Riom-es-Montagnes est à 1h15 d'Aurillac et de Clermont-Ferrand. Il n'existe pas d'offre globale de mobilité hormis quelques lignes départementales et TER. La commune de Riom-ès-Montagnes est desservie par la ligne d'autocar Bort les Orgues. La gare SNCF la plus proche située à Murat est à 35 Km de distance et relie Aurillac à Clermont-Ferrand.

Le Gentiane Express est un train touristique qui emprunte une voie ferrée montagnaise qui mène au plateau du Cézallier.

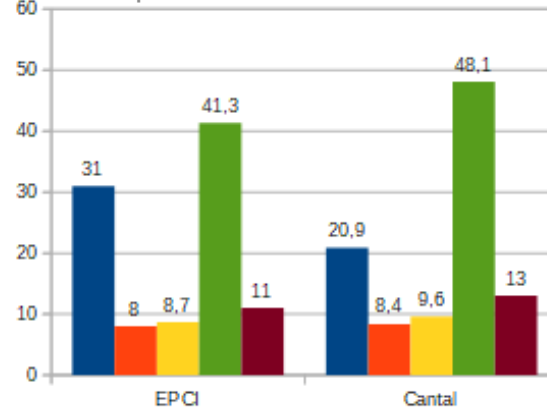
Source INSEE 2018	EPCI	Cantal	France
Nombre de ménages fiscaux	3 151,0	66 369,0	27 409 461,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 240,0	20 510,0	21 110,0
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	37,5	42,9	52,1
Taux de pauvreté (proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil (en %))	16,4	13	14,5

% de la population 15 à 64 ans (source INSEE 2017)	EPCI	Cantal
Actifs	74,8	75,6
Actifs ayant un emploi	68,8	69
Chômeurs	8,0	8,8
Inactifs	25,2	24,4
Élèves, étudiants	5,4	7,2
Retraités ou préretraités	11,6	9,8
Autres inactifs	8,2	7,4

Proportion d'emplois



Proportion d'établissements



- Agriculture
- Industrie
- Construction
- Commerce, transport, services divers
- Ad. publique, enseignement, santé, action sociale

A retenir :

La population de Pays Gentiane est peu aisée avec le deuxième taux de pauvreté du département (16,4%). Néanmoins son taux de chômage est en dessous de la moyenne départementale (8%).

L'économie de Pays Gentiane a pour particularité d'avoir une forte proportion d'emplois dans le domaine de l'industrie (18,7%). L'agriculture y tient également une place importante (18,4%).



Tourisme (INSEE 2021) : 5 hôtels (90 chambre) et 7 campings (317 emplacements).

Déploiement de la Fibre



Surface agricole utile

L'agriculture dans le Cantal – Données clés

Le territoire du Cantal est marqué par une forte tradition agricole avec environ 4 500 exploitations agricoles, l'agriculture reste une source d'emplois prédominante dans le département.

La grande majorité des exploitations agricoles est tournée vers l'élevage bovin, avec 63 % des exploitations agricoles en bovins allaitants et 25 % en bovins laits.

En terme de surface agricole utilisée (SAU), le département du Cantal se positionne en deuxième place au sein de la région avec 55 % de son territoire occupé par une surface agricole.

Pour terminer, il faut noter que le département du Cantal abrite une vingtaine d'estives dont une des plus importantes de France, la COPTASA* qui héberge 4 000 bovins issus de plus de 230 exploitations, sur plus de 2000 ha et qui s'étend en partie sur le Cezallier.

*Fondée en 1963, la coopérative de transhumance et d'amélioration des structures agricoles (COPTASA) est l'un des plus grands groupements pastoraux de France.

L'agriculture à Pays Gentiane – Données clés

Le territoire de Pays Gentiane est marqué par une agriculture très présente, avec notamment de nombreux élevages bovins, même s'il faut noter une présence d'élevages ovins très important sur les communes de Menet, Valette et Colandres. Quant aux communes de Saint-Etienne-de-Chomeil et Saint-Hippolyte, elles se détachent avec une part importante d'élevage caprin.

La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures pérennes (vignes, vergers...)

Elle n'inclut pas les bois et forêts.

SAU Totale		SAU moyenne par exploitation (ha)		
EPCI	Cantal	Année	EPCI	Cantal
28 520 ha	335 552 ha	2016	72	73
		2017	73	74
		2018	75	75
		2019	76	76
		2020	77	77

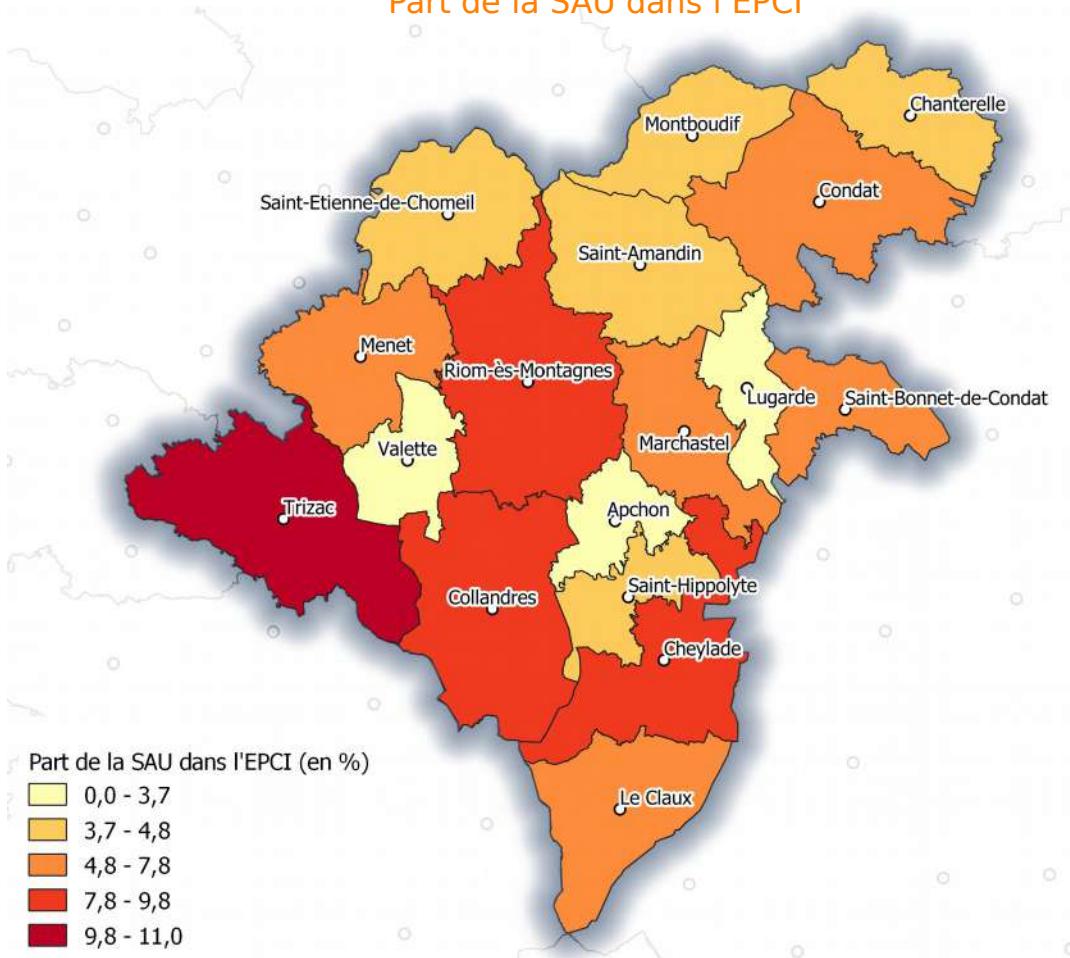
Typologie de la SAU (en%)		
	EPCI	Cantal
BIO	5	7
Non BIO	95	93

Composition de la SAU (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	0,15	5
Prairies permanentes	99,57	83
Prairies temporaires	0,25	11
Autres	0,02	0

Part de la SAU engagée dans l'agriculture BIO (en %)		
Type de culture	EPCI	Cantal
Céréales	0,34	6
Prairies permanentes	98,62	80
Prairies temporaires	0,78	12
Autres	0,27	2

Surface agricole utile

Part de la SAU dans l'EPCI



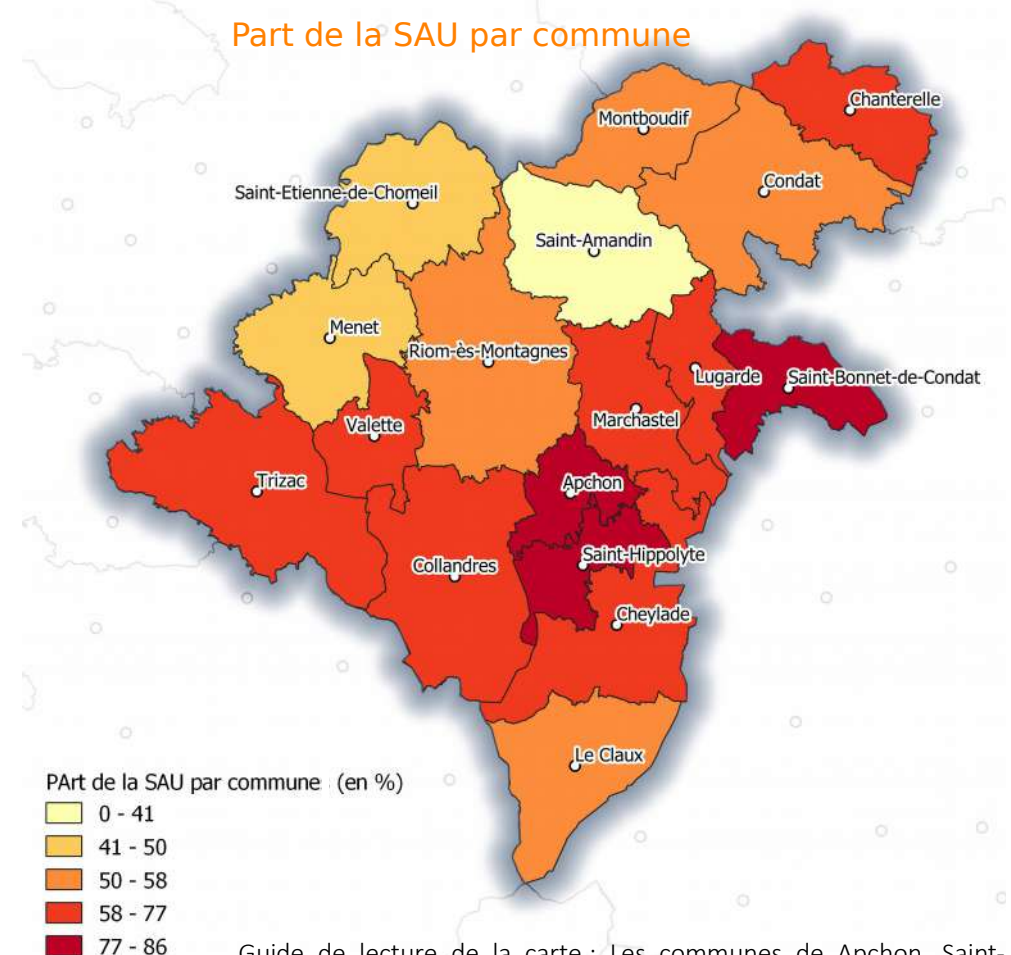
Guide de lecture de la carte : La commune de Trizac représente 11 % de la surface agricole utile du territoire de l'EPCI.

La **surface agricole utile** permet d'évaluer le territoire destiné à la production agricole. La SAU est composée :

- des terres arables (grandes cultures, prairies artificielles, cultures maraîchères...)
- des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes et alpages)
- des cultures pérennes (vignes, vergers...)

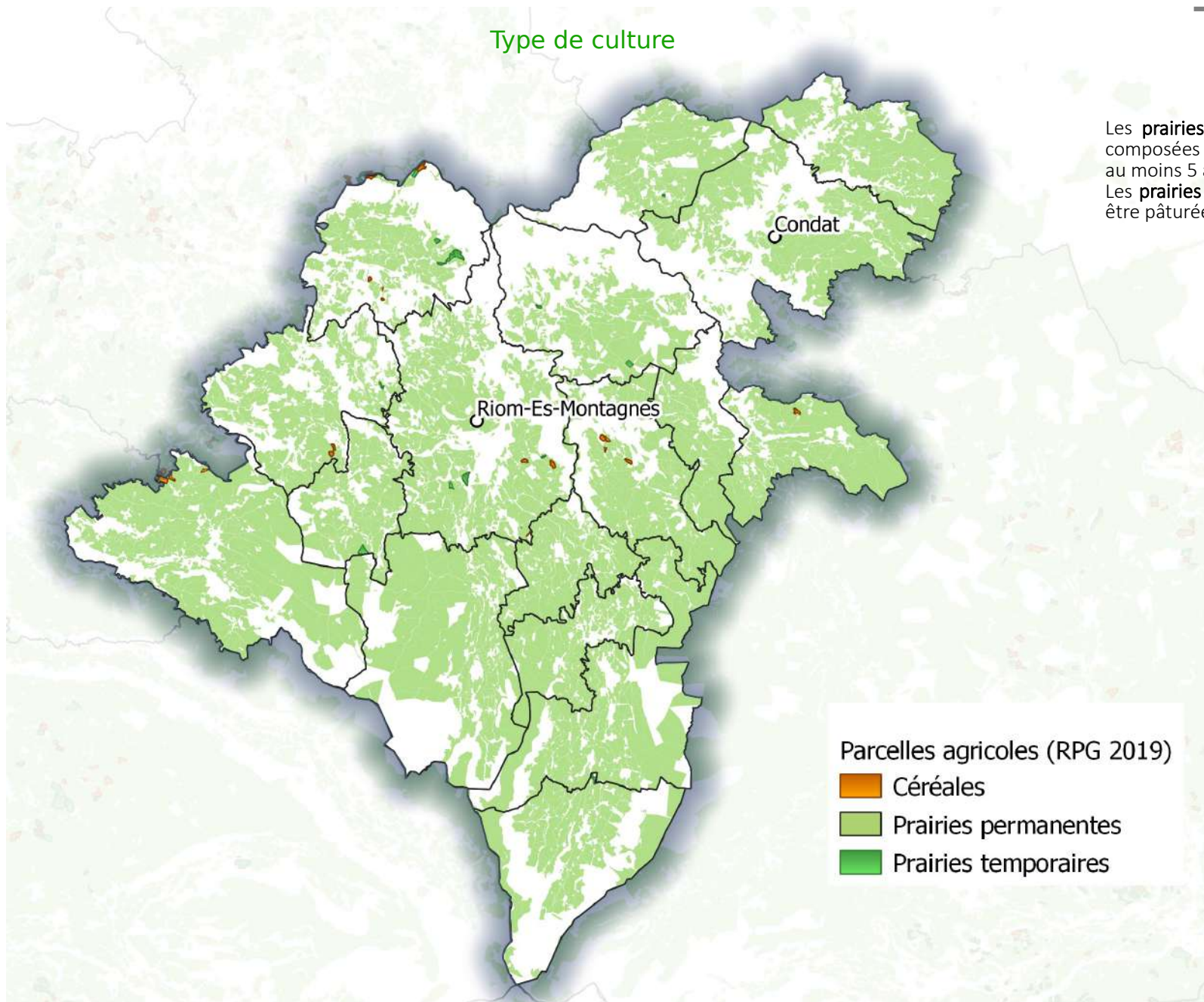
Elle n'inclut pas les bois et forêts.

Part de la SAU par commune



Guide de lecture de la carte : Les communes de Apchon, Saint-Bonnet-de-Condât et Saint-Hippolyte sont celles qui disposent de la plus grande part de surface agricole utile sur leur territoire.

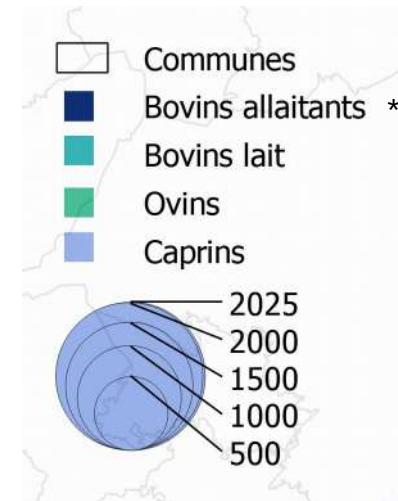
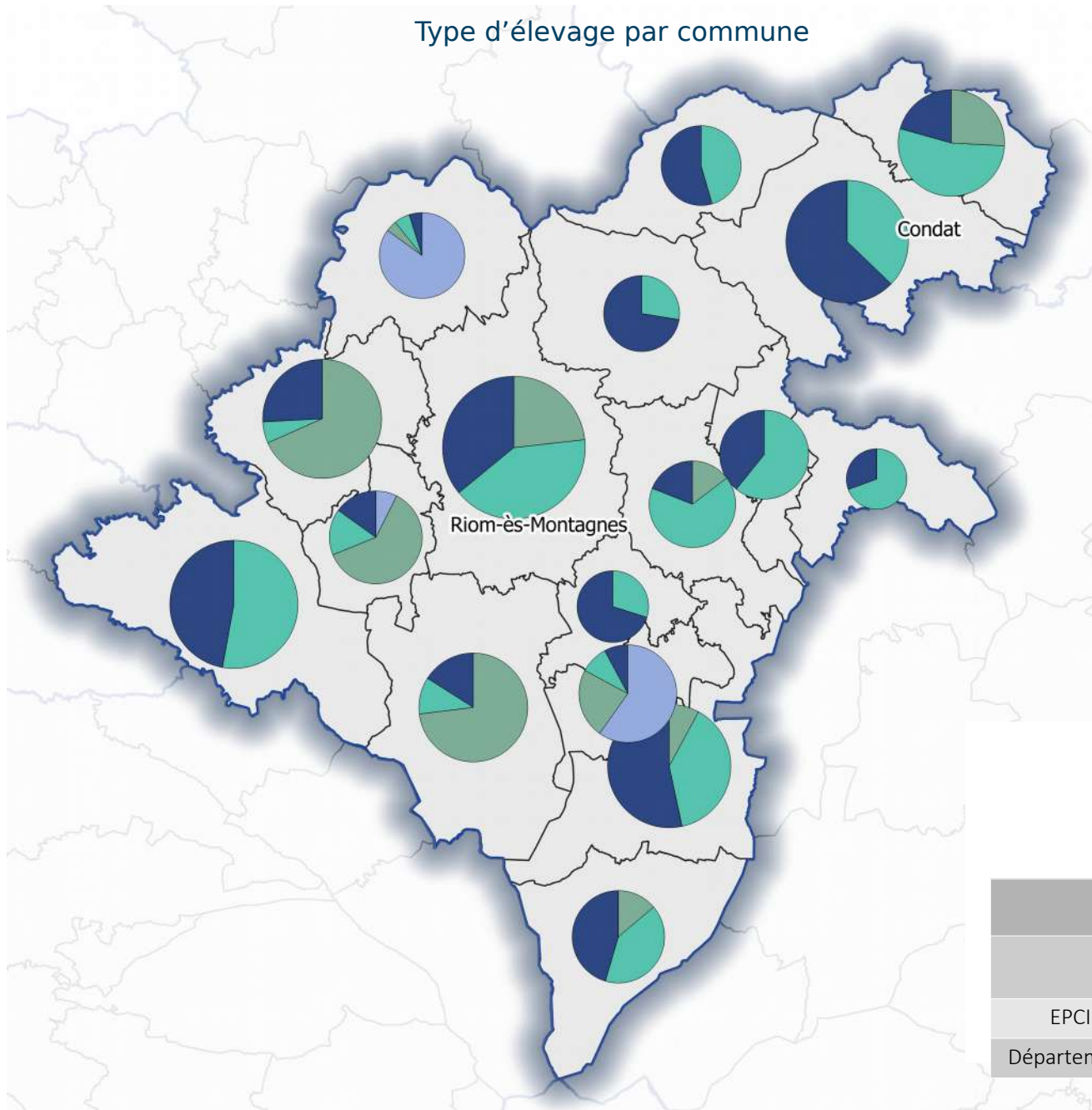
Type de culture



Les **prairies permanentes** sont des surfaces fourragères composées d'une végétation herbacée spontanée depuis au moins 5 ans.

Les **prairies temporaires** sont des surfaces cultivées pour être pâturées, fanées ou ensilées sur une durée variable.

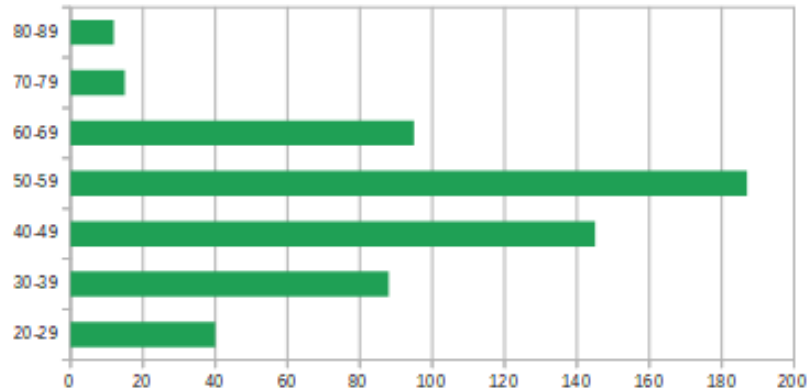
Type d'élevage par commune



*Bovins allaitants = bovins destinés à la production de viande

Type d'élevage (en %)				
	Bovins allaitants*	Bovins laits	Ovins	Caprins
EPCI	62	29	8	0,5
Département	63	25	10	2

Nombre de cotisants agricoles par tranche d'âge



Des agriculteurs dans la moyenne d'âge départementale :

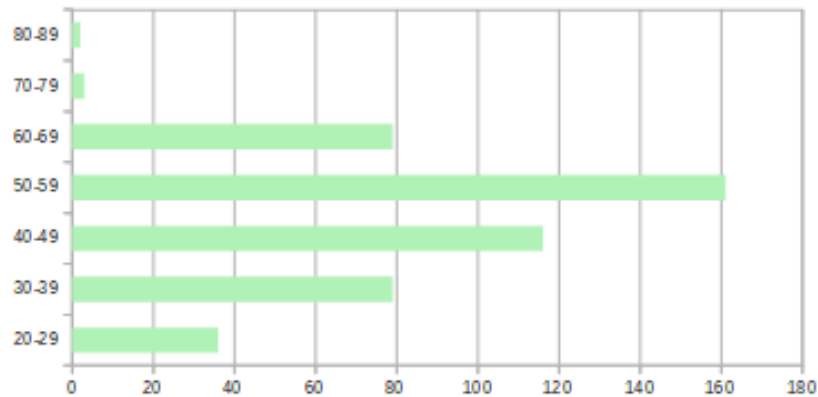
L'âge moyen des actifs agricoles sur le territoire de Pays Gentiane est de 52 ans quand la moyenne départementale se situe autour des 53 ans.

Les chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles sont un peu plus jeunes avec une moyenne d'âge située autour de 49 ans.

53 % des agriculteurs ont plus de 50 ans :

Leur départ en retraite devrait intervenir dans les 10 à 15 ans, ce qui pose la question de la reprise des exploitations.

Nombre de chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles par tranche d'âge

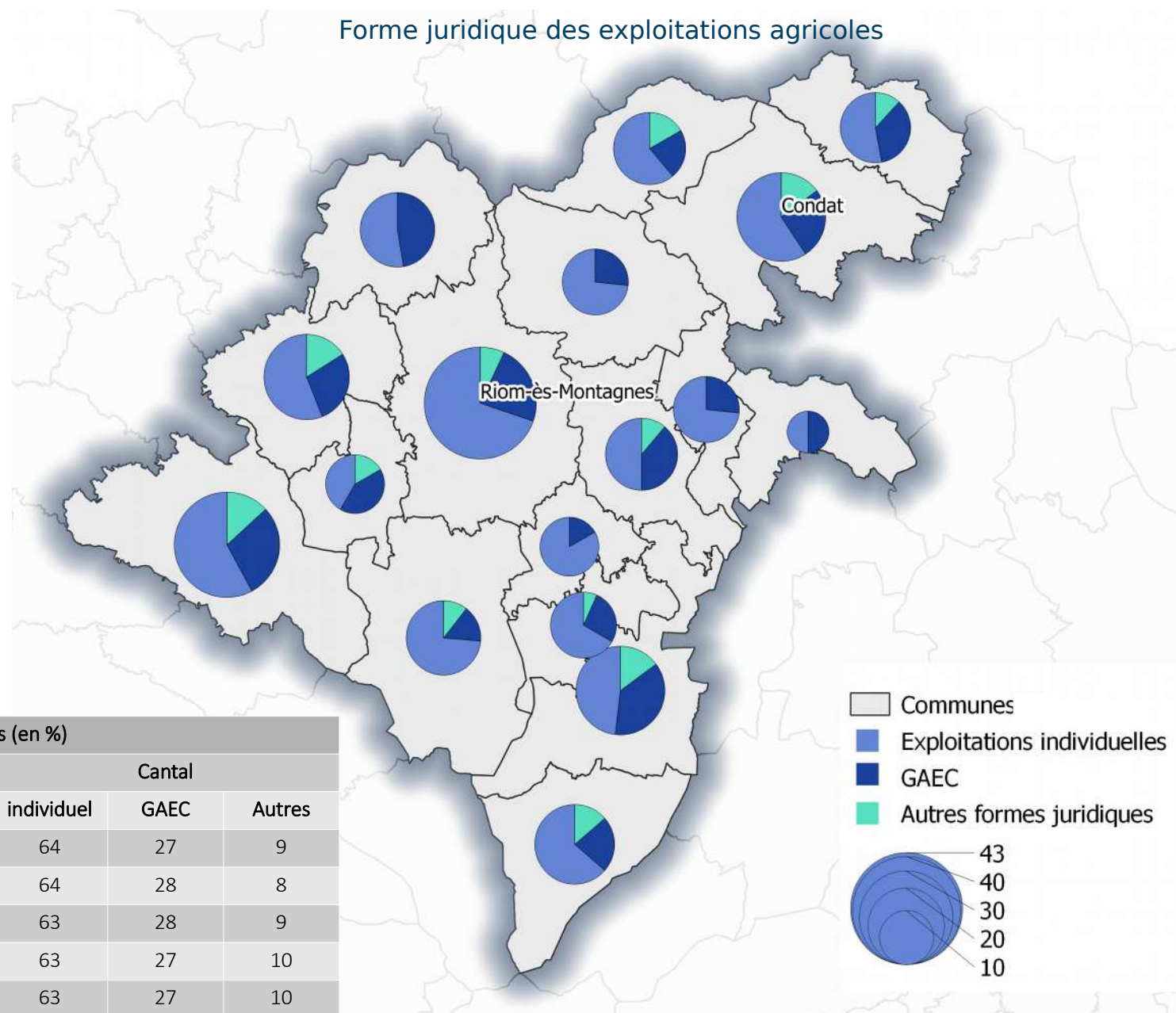


17 installations sur la période 2017-2018 :

17 nouvelles installations d'exploitations agricoles ont été réalisées en 2 ans sur le territoire de Pays Gentiane dont 16 qui ont bénéficié des dotations jeunes agriculteurs

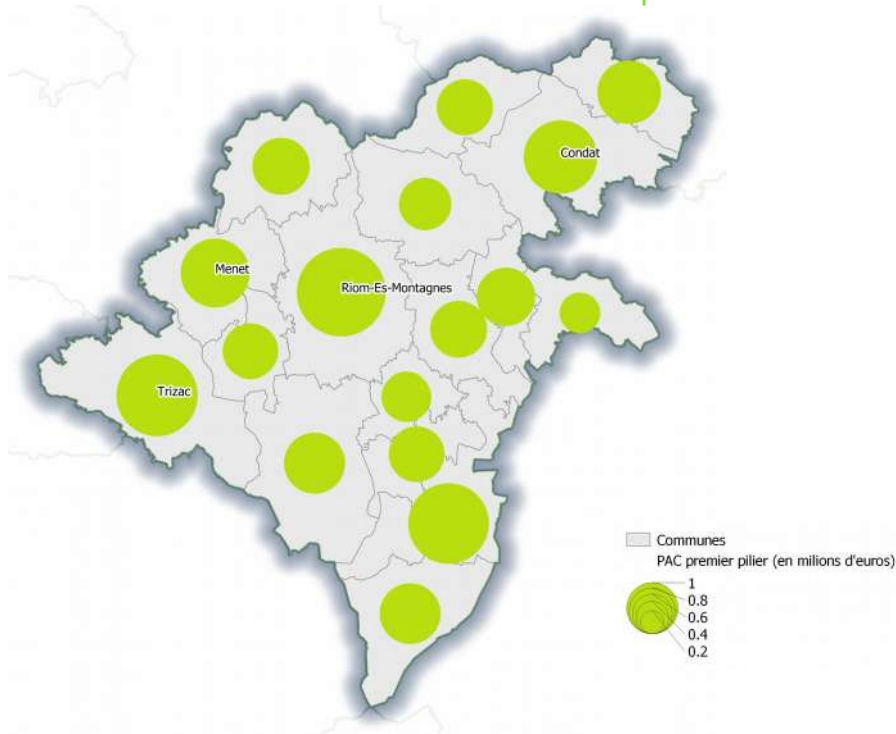
Total des exploitations		
Années	EPCI	Cantal
2016	377	4531
2017	372	4553
2018	360	4574
2019	353	4539
2020	348	4539

Installations aidées		
Années	Total	
	EPCI	Cantal
2015	9	94
2016	2	84
2017	7	84
2018	9	94
2019	11	84



	Statut des exploitations (en %)					
	EPCI			Cantal		
	individuel	GAEC	Autres	individuel	GAEC	Autres
2016	63	28	9	64	27	9
2017	62	28	9	64	28	8
2018	62	29	9	63	28	9
2019	61	29	10	63	27	10
2020	61	29	10	63	27	10

Les aides de la PAC – Premier pilier



Le premier pilier de la PAC correspond aux aides directes qui garantissent un revenu minimal pour chaque agriculteur. On distingue :

Les aides couplés : Ce sont les aides animales et végétales (aides aux bovins allaitants, aides aux bovins lait, aides ovines et caprines, aides végétales...). A noter que le Cantal est l'un des trois premiers départements français recevant le plus d'aides aux bovins allaitants.

Les aides découplées :

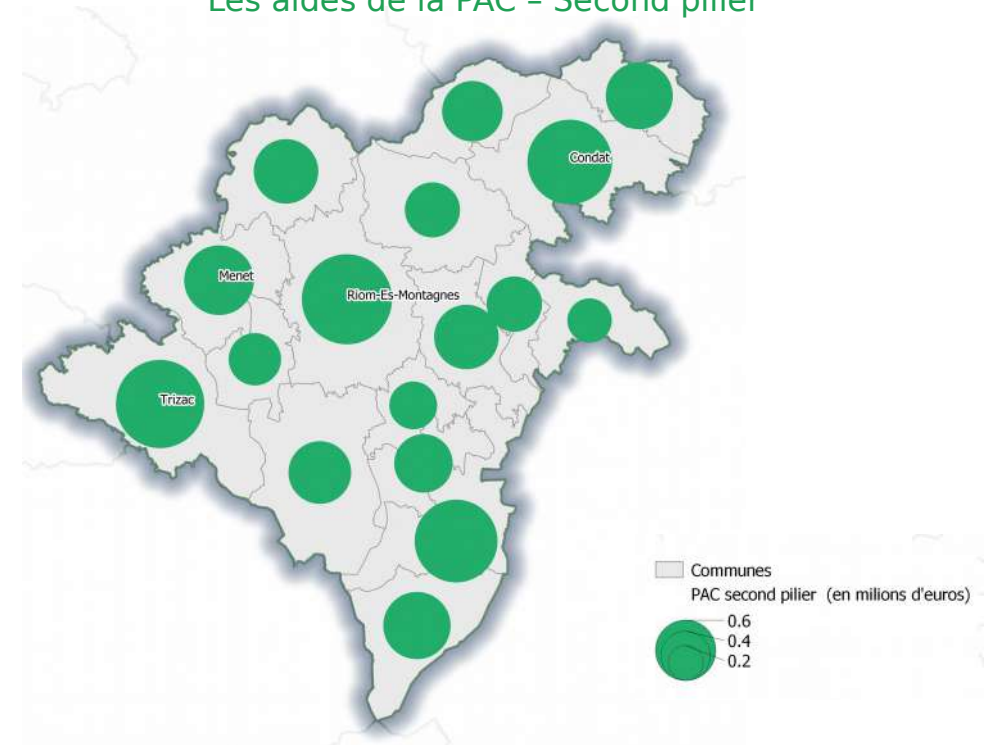
Paiement jeunes agriculteurs : pour agriculteurs de moins de 40 ans ou en nouvelle installation ;

Paiement redistributif : permet d'allouer une prime supplémentaire sur les premiers hectares de SAU (52ha) et sur les premiers animaux de l'élevage ;

Paiement de base : une aide à l'hectare harmonisée au niveau national ou régional ;

Paiement "vert" : accessible sous réserve de respecter trois conditions, avoir deux ou trois cultures différentes sur son exploitation, maintenir des prairies permanentes ainsi que des surfaces d'intérêt écologique.

Les aides de la PAC – Second pilier



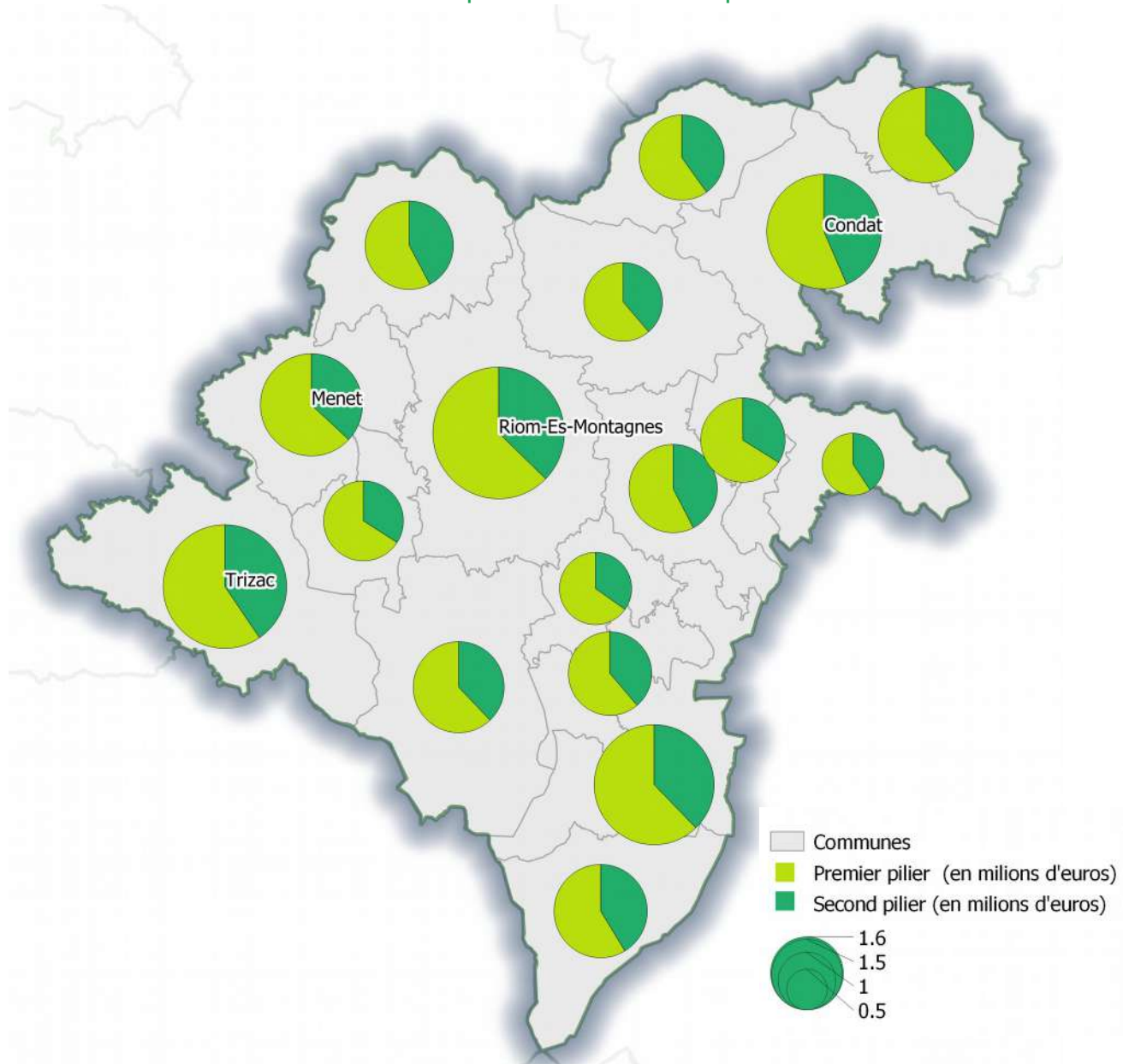
Le second pilier de la PAC porte sur le développement rural. Il affiche 6 priorités :

- Soutien au transfert de connaissance et à l'innovation
- Renforcement de la compétitivité et de la gestion durable des forêts
- Promotion de l'organisation et de la gestion des risques dans la chaîne alimentaire
- Restauration et protection des écosystèmes
- Promotion de l'utilisation efficace des ressources
- Lutte contre la pauvreté dans les zones rurales

Ces priorités s'accompagnent de 3 processus d'aides :

- L'aide au maintien et à la conversion en agriculture biologique,
- L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), qui vient au soutien des agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs du fait de contraintes naturelles ou spécificités. *A noter que c'est l'aide la plus présente sur le département du Cantal.*
- Les mesures agricoles environnementales et climatiques (MAEC) qui accompagnent des exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement,

Les aides de la PAC - premier et second pilier



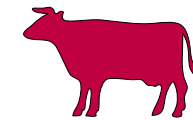
A Retenir :

18 689 bovins

Dont :

68 % de vaches allaitantes

32 % de vaches laitières



Soit 8 % des bovins du département

1 649 ovins

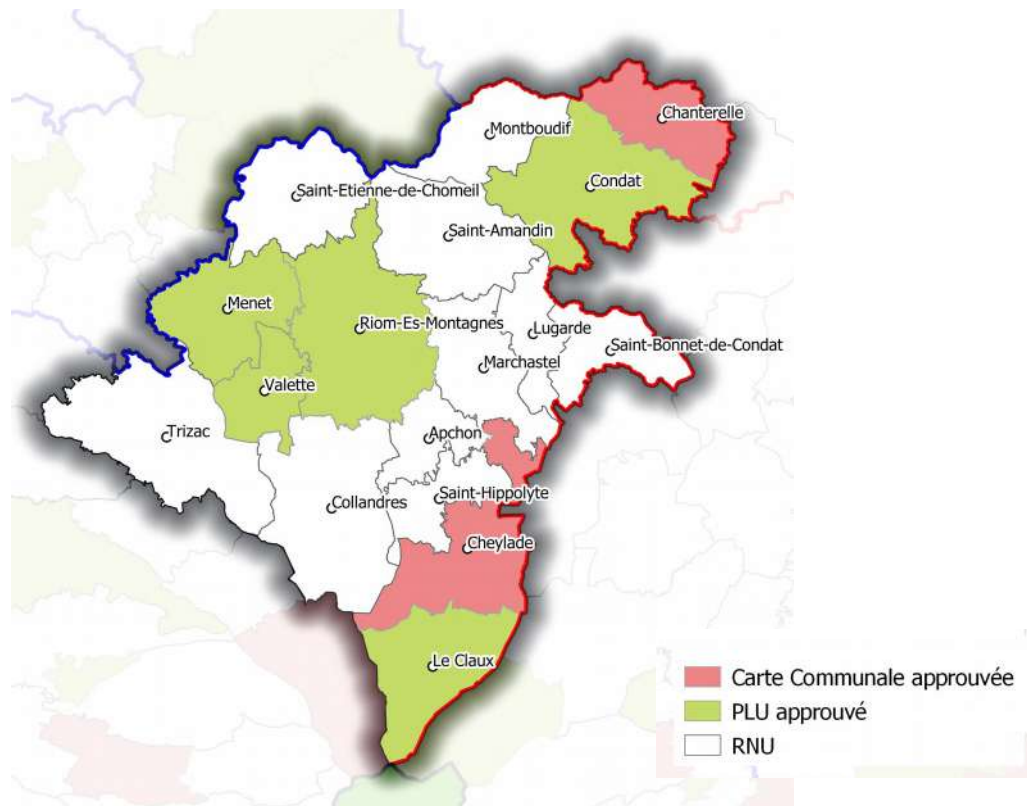
104 caprins



8 % de la SAU du département

348 exploitations agricoles





Le territoire de Pays Gentiane s'inscrit au sein du SCoT Haut Cantal Dordogne qui couvre également les EPCI de Sumène-Artense, Pays de Mauriac et Pays de Salers.

Cua : Certificat d'urbanisme informatif, permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété ainsi que les taxes et participations d'urbanisme.

Cub : Certificat d'urbanisme pré-opérationnel, spécifie si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics existants ou prévus (état de viabilité du terrain, desserte par les voies et réseaux d'eau...)

DP : Déclaration préalable de travaux, procédure allégée pour des projets de petites ampleurs

PC : Permis de construire

PD : Permis de démolir exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction.

Code INSEE	Communes	Type d'actes				
		Cua	Cub	DP	PC	PD
15009	Apchon	24	0	13	6	0
15040	Chanterelle	/	/	/	/	/
15049	Cheylade	0	1	3	4	0
15050	Le Claux	0	4	2	1	0
15052	Collandres	7	2	4	2	4
15054	Condat	0	4	20	6	0
15110	Lugarde	11	0	2	0	0
15116	Marchastel	18	1	0	1	0
15124	Menet	0	2	14	2	1
15129	Montboudif	/	/	/	/	/
15162	Riom-es-Montagnes	0	2	8	2	1
15170	Saint-Amandin	8	3	10	5	0
15173	Saint-Bonnet-de-Condac	9	1	5	1	0
15185	Saint-Etienne-de-Chomeil	9	1	10	6	0
15190	Saint-Hippolyte	3	1	2	1	0
15243	Trizac	21	0	9	7	0
15246	Valette	0	5	2	4	0

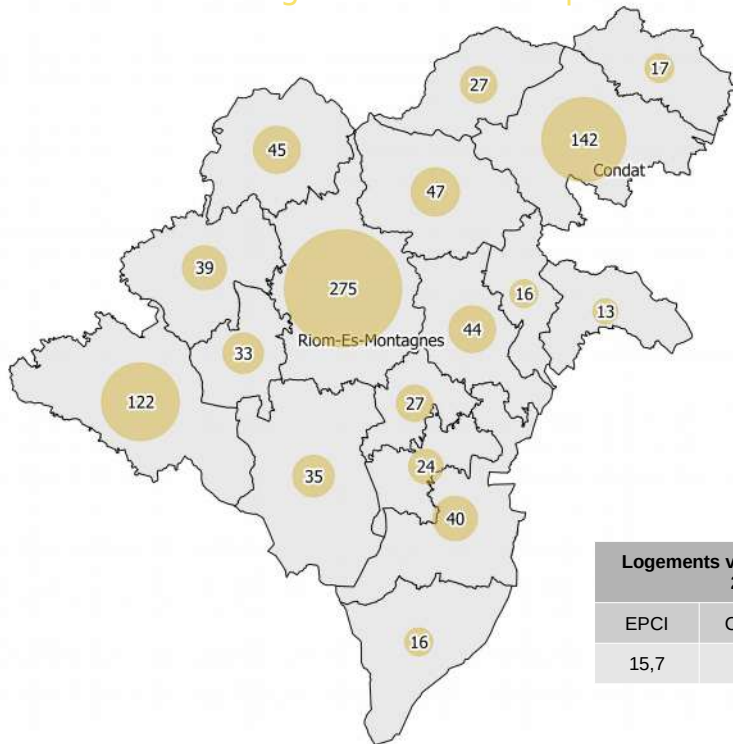
Evolution du nombre de logements entre 2013 et 2017
(Données INSEE)

Communes	Nombre de logements		Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		Part logements vacants (%) 2017
	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013	2017	
Apchon	210	211	101	94	84	89	26	27	12,89
Chanterelle	148	145	49	47	76	81	22	17	11,72
Cheylade	332	335	125	121	173	174	34	40	11,82
Le Claux	287	293	93	97	177	180	17	16	5,46
Collandres	163	164	81	78	63	50	19	35	21,56
Condat	90	825	40	459	38	224	13	142	17,21
Lugarde	168	160	75	70	76	74	16	16	10,00
Marchastel	177	180	65	68	76	67	36	44	24,57
Menet	472	479	253	266	193	174	26	39	8,11
Montboudif	168	172	89	90	53	55	26	27	15,70
Riom-ès-Montagnes	1777	1717	1327	1262	213	180	237	275	15,99
Saint-Amandin	265	277	110	115	112	115	42	47	16,97
Saint-Bonnet-de-Condat	130	143	64	45	45	71	21	13	9,09
Saint-Étienne-de-Chomeil	244	249	108	113	96	90	40	45	18,29
Saint-Hippolyte	116	120	47	51	45	45	24	24	19,93
Trizac	488	477	241	259	162	96	85	122	25,60
Valette	203	198	118	109	54	56	31	33	16,48
Total	5438	6144	2986	3345	1736	1823	715	962	15,65

Le territoire de Pays Gentiane dispose d'une part importante de résidences secondaires (29,7 % en 2017), une moyenne supérieure à celle du département (20,4 % en 2017).

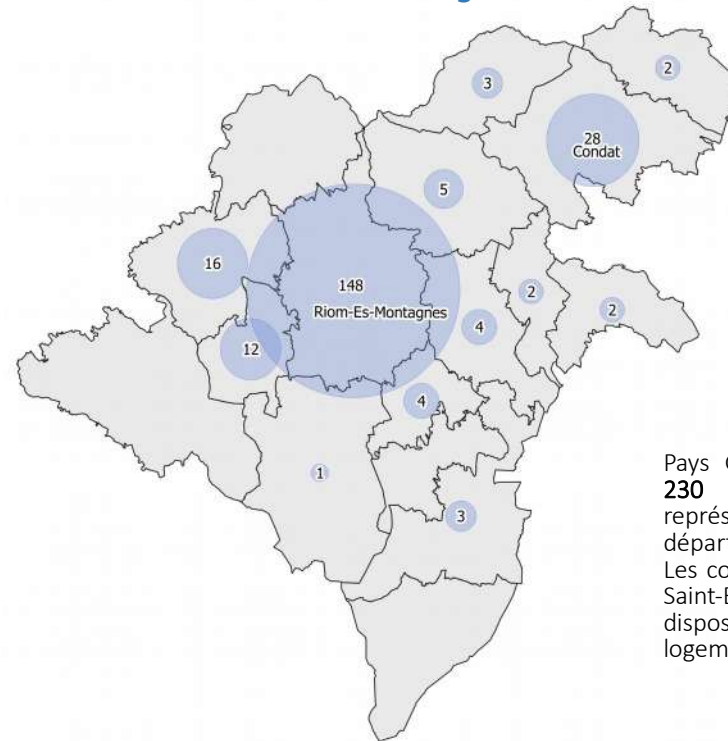
L'EPCI doit également faire face à une problématique de logements vacants, notamment sur les communes de Collandres, Marchastel et Trizac.

Nombre de logements vacants par commune



Logements vacants (en %) en 2017		
EPCI	Cantal	France
	11,9	8,3

Nombre de logements sociaux par commune



Pays Gentiane compte un parc de **230 logements sociaux** ce qui représente **3 %** de l'offre départementale.

Les communes de Le Claux, Trizac et Saint-Étienne de Chomeil ne disposent pas d'un parc de logements sociaux.

Habitat indigne :

Locaux ou installations utilisés à des fins d'habitation et impropre par nature à cet usage, ainsi les logements dont l'état ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est un outil de pré-repérage des logements indignes qui permet de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPPI de chacun, et de caractériser les situations d'habitat indigne

Logements identifiés comme potentiellement indigne



En 2015, le PPPI repérait **5963** logements potentiellement indignes à l'échelle du département, dont **511** sur le territoire de Pays Gentiane

A retenir :

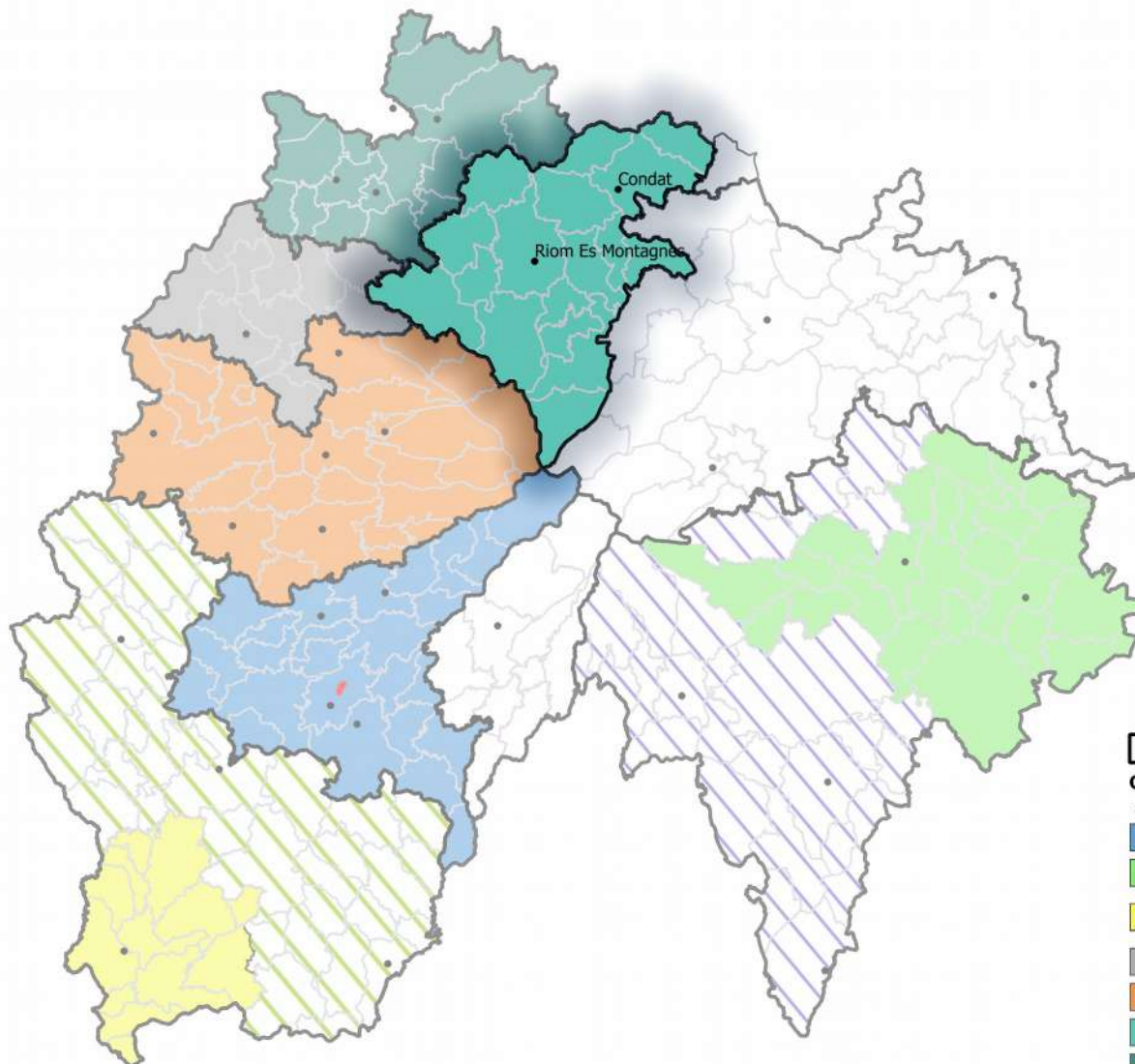
Le nord du Cantal est particulièrement touché par la précarité énergétique avec un taux de vulnérabilité supérieur à 47 % (EPCI de Summène-Artense, Pays de Mauriac, Pays de Salers, Pays Gentiane, Hautes-Terres communauté, et Cère et Goul en Carladès)

Précarité énergétique :

Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

(source : loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Programme de l'amélioration de l'habitat (OPAH)



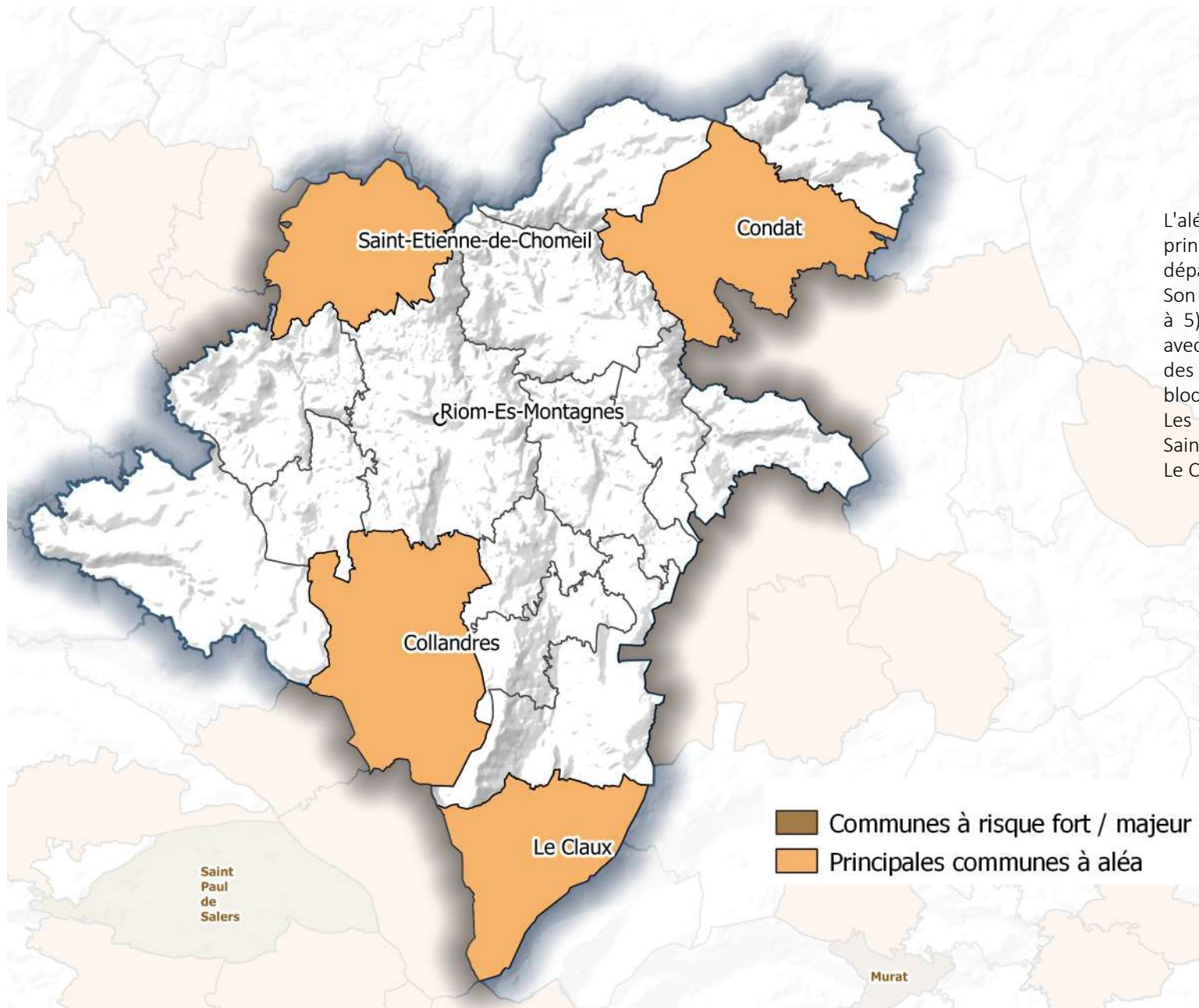
- Secteur diffus
- Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours (date de fin)**
- OPAH CABA (31/12/2021)
- OPAH de revitalisation du centre bourg de St-Flour et développement du territoire (31/12/2023)
- OPAH de Revitalisation Rurale (RR) de l'ex CC du Pays de Mours (31/12/2021)
- OPAH RR du Pays de Mauriac (01/01/2026)
- OPAH RR du Pays de Salers (31/12/2025)
- OPAH RR du Pays de Gentiane (31/12/2022)
- OPAH RR de la CC de Sumène-Artense (31/12/2022)
- OPAH RU (ACV)
- PIG en cours (date de fin):**
- PIG Châtaigneraie (31/12/2021)
- PIG St-Flour (31/12/2023)

OPAH :

Un programme d'amélioration de l'habitat permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien.

C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Il est de portée générale ou thématique (PIG) et contribue à la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logement pour les personnes âgées ou handicapées.

Chaque programme se matérialise par une convention signée entre l'État, l'Anah et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 ou 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.



L'aléa mouvement de terrain est un des aléas principaux, avec celui de l'inondation, dans le département du Cantal.

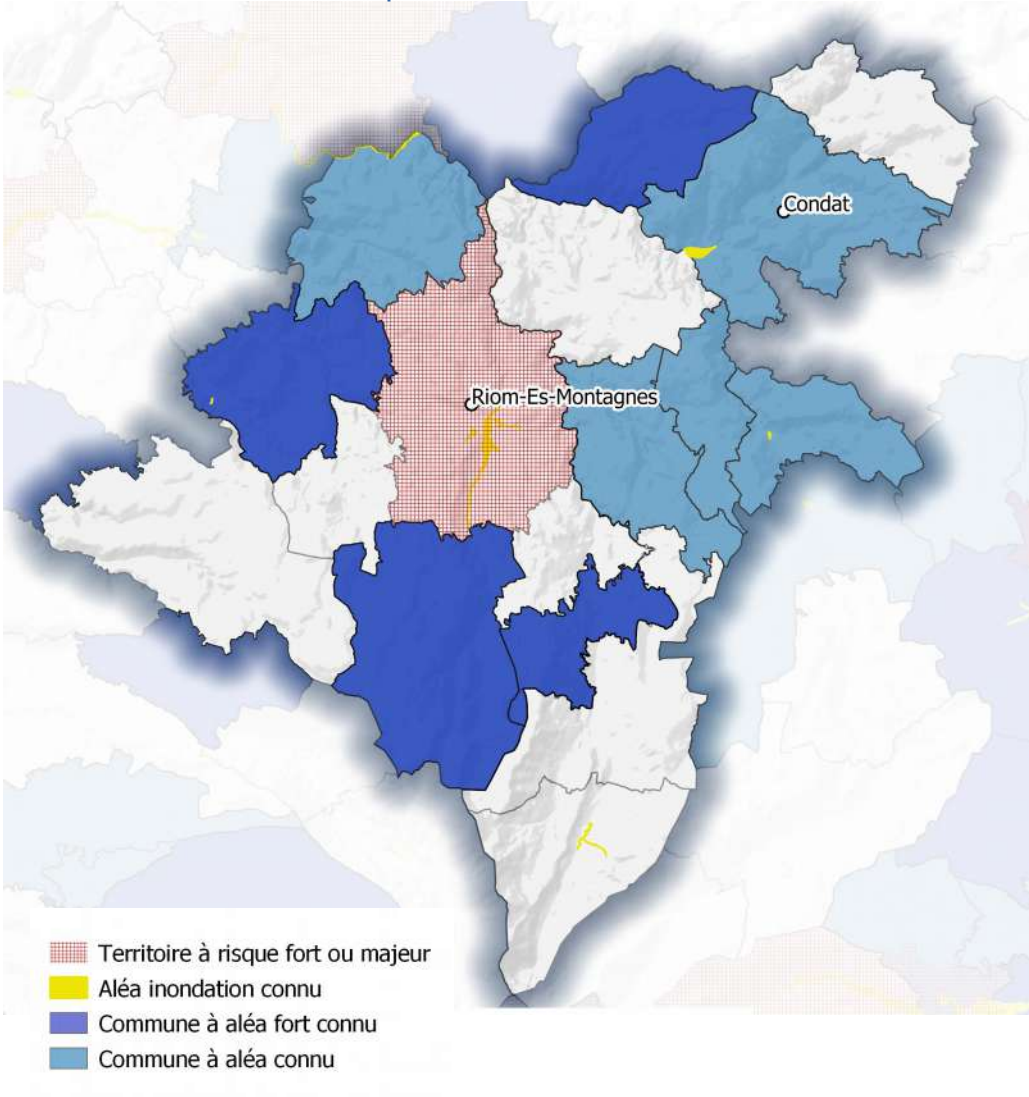
Son niveau varie du plus faible au plus fort (de 1 à 5). Les secteurs les plus exposés, en liaison avec le contexte géologique, connaissent surtout des phénomènes de glissements et de chutes de blocs.

Les communes les plus exposées sont celles de Saint-Etienne-de-Chomeil, Condat, Collandres et Le Claux.

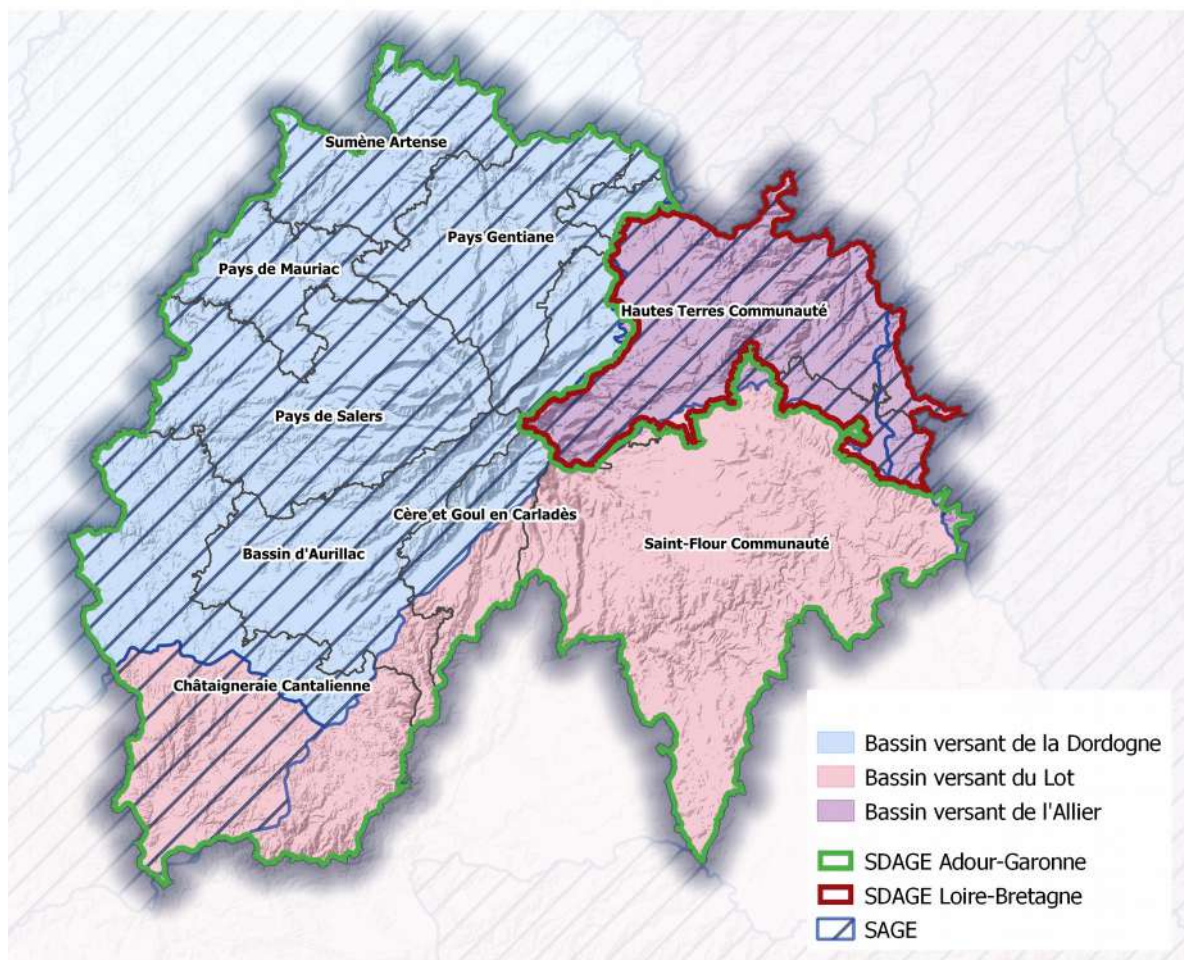
Communes soumises à un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)



Risque inondation



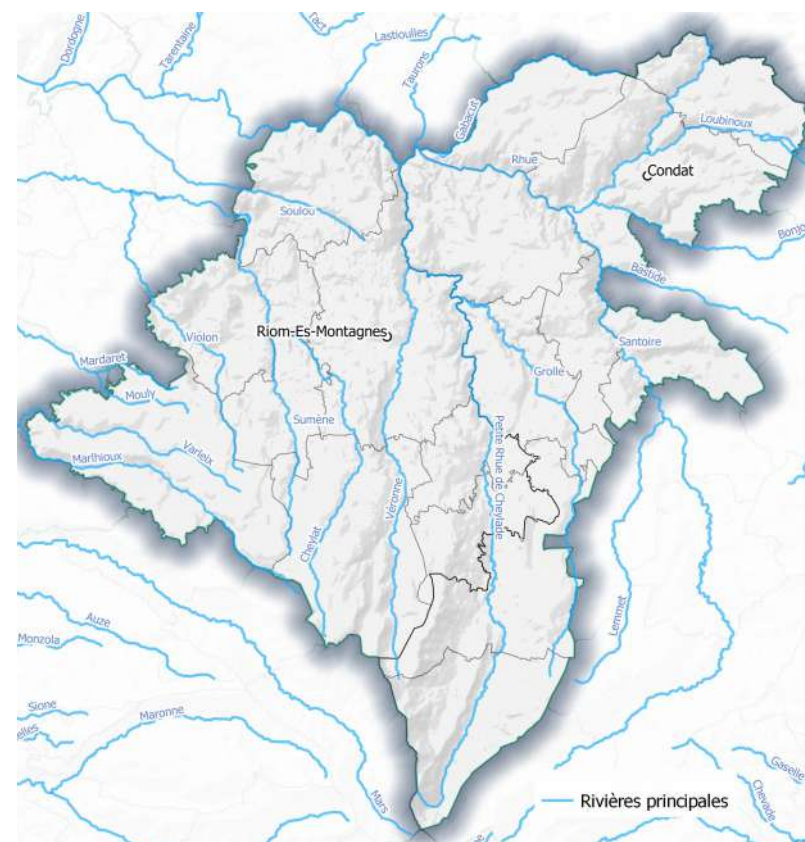
Outils de gestion de l'eau



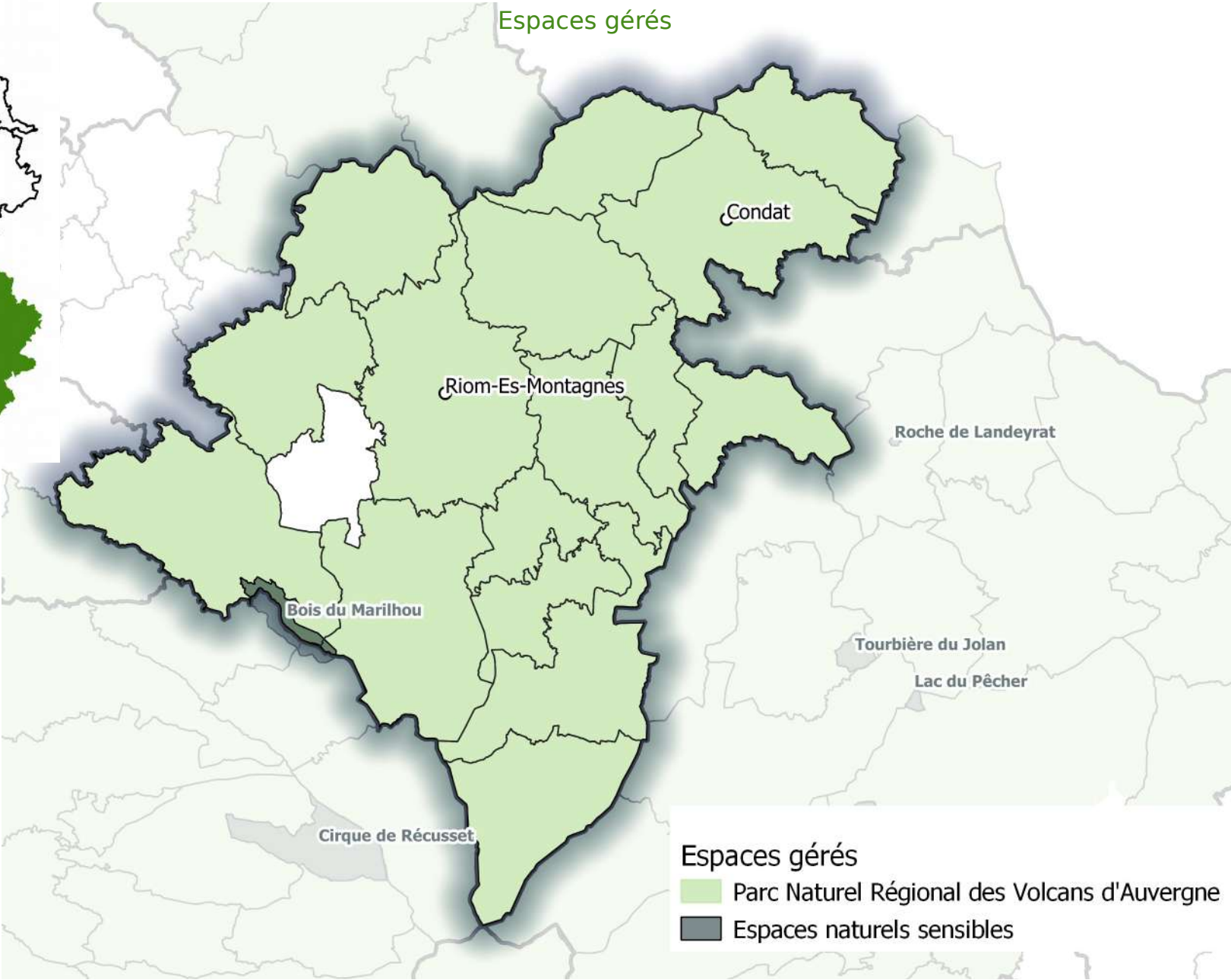
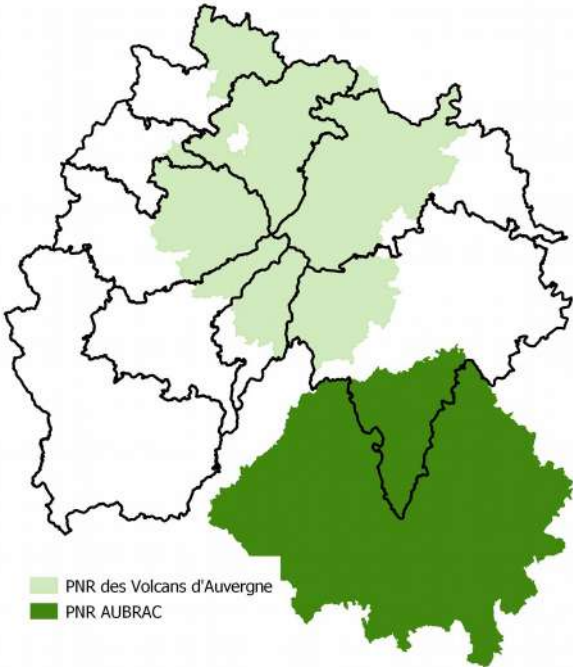
SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) : il fixe pour chaque district hydrographique les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource. Toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions.

SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : fixe les objectifs et les règles pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, au niveau d'une unité hydrographique.

Principaux cours d'eau

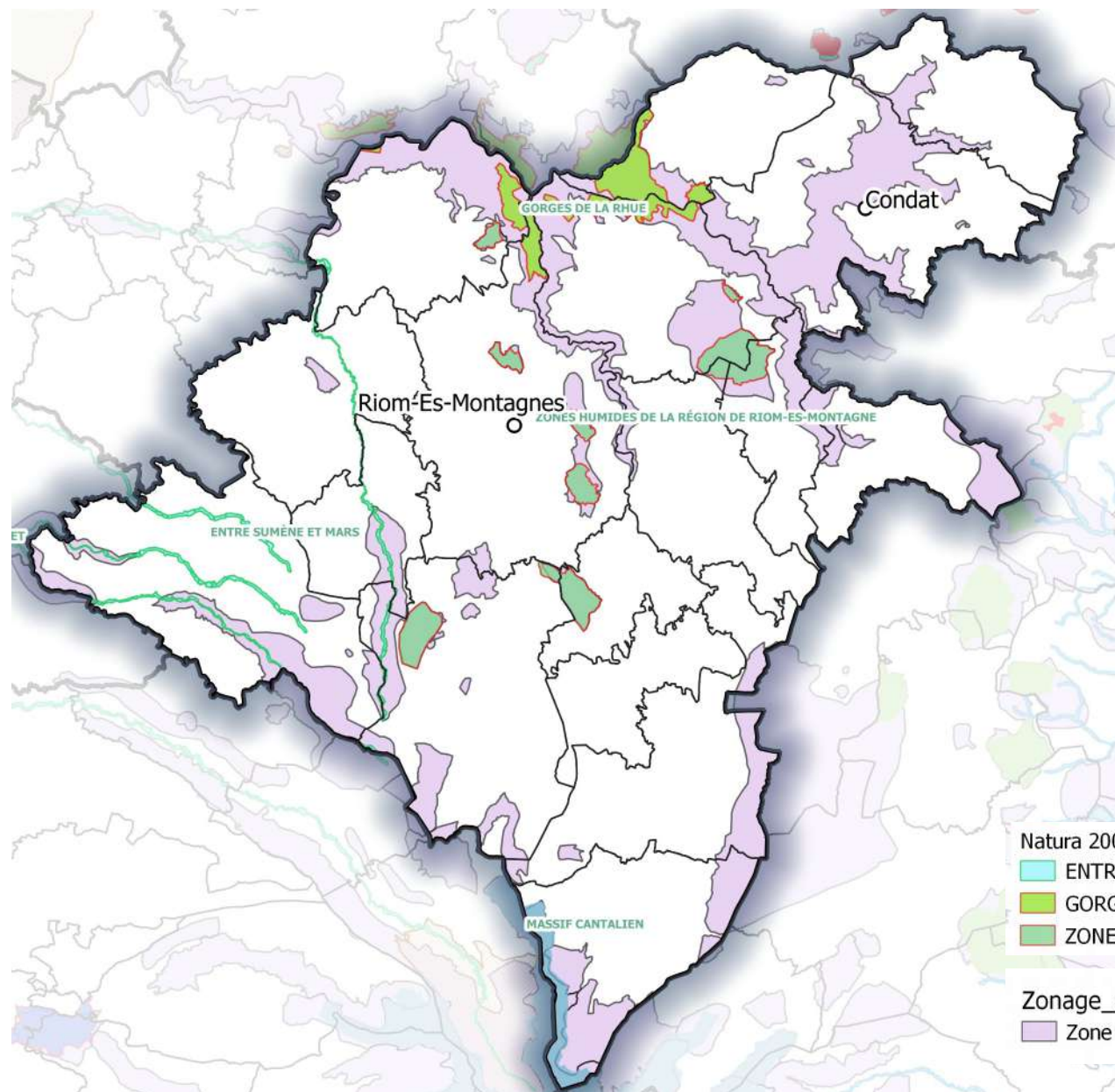


Zonages environnementaux



Zonages environnementaux

Protection de la biodiversité



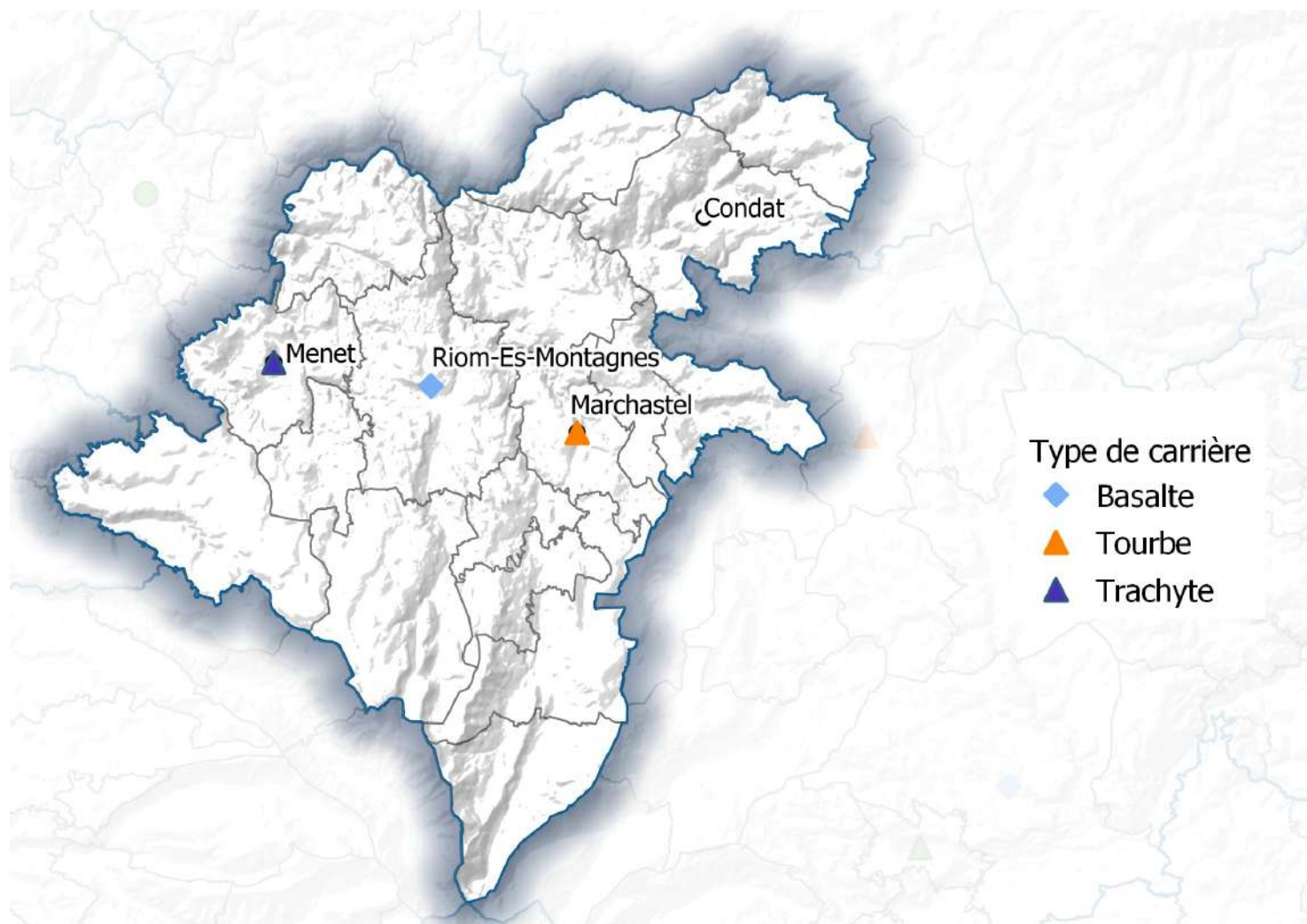
Le Cantal est riche de plusieurs zones natura 2000 qui ont pour objectif de préserver la diversité biologique du territoire. Elles se déclinent en deux volets :

- les zones de protections spéciales ou ZPS qui permettent d'identifier des zones de protection pour les oiseaux,
- les zones spéciales de conservation ou ZSC qui permettent de mettre en avant les sites naturels ou semi-naturels qui présentent un fort intérêt pour le patrimoine exceptionnel qu'ils abritent. Permet la conservation d'espèces, de faune et de flore sauvage ainsi que leur habitat.

La région compte 260 sites dont 213 ZSC et 47 ZPS, ce qui représente 13,3 % de son territoire.

Le Cantal comptabilise 5,15 % des sites ZSC et 10,16 % des sites ZPS de la région.

Carrières (selon le Schéma départemental des carrières en vigueur, 1999)

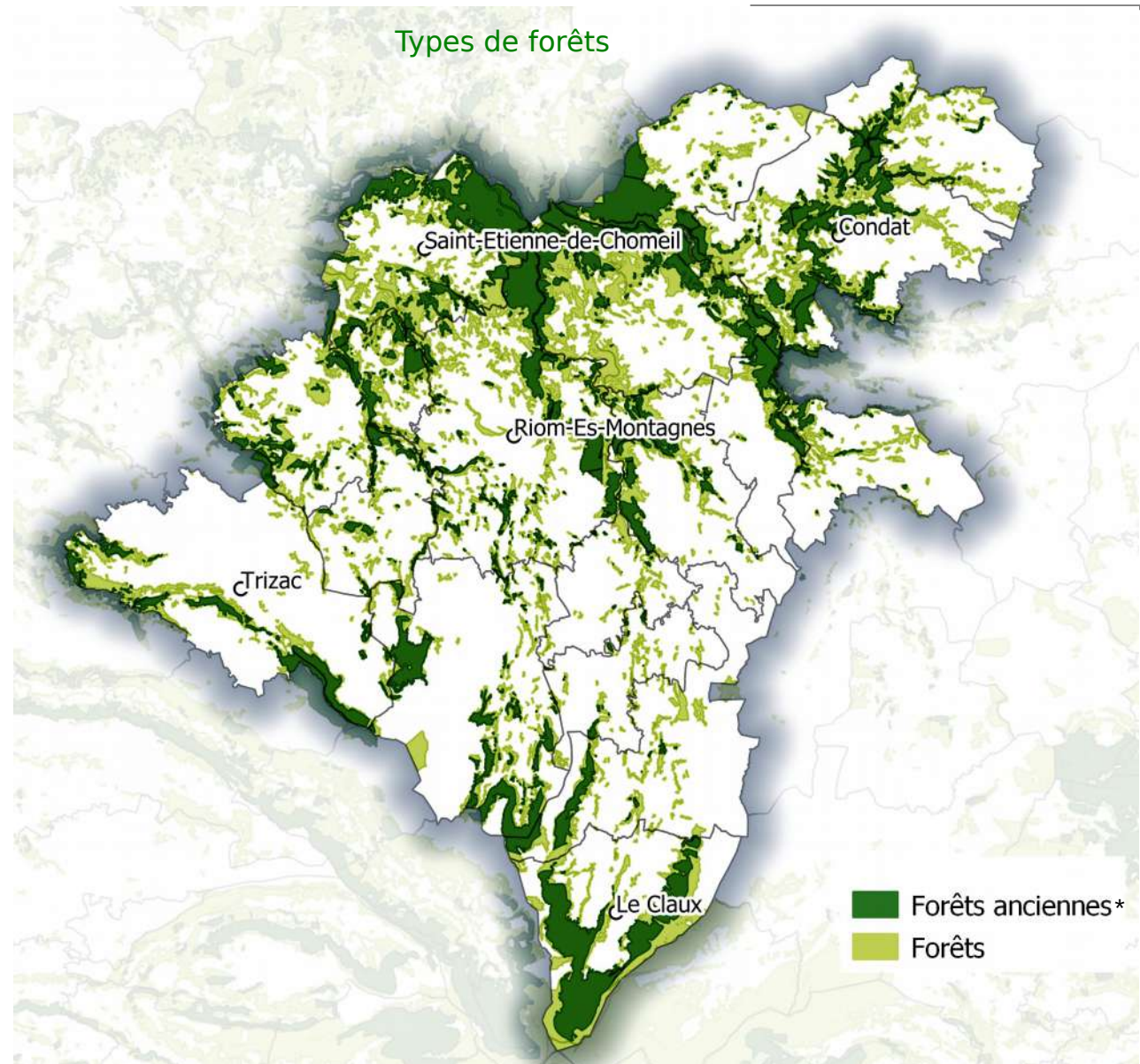




Taux d'occupation du sol par la forêt :

Pays Gentiane: 27 %

Cantal : 32 %

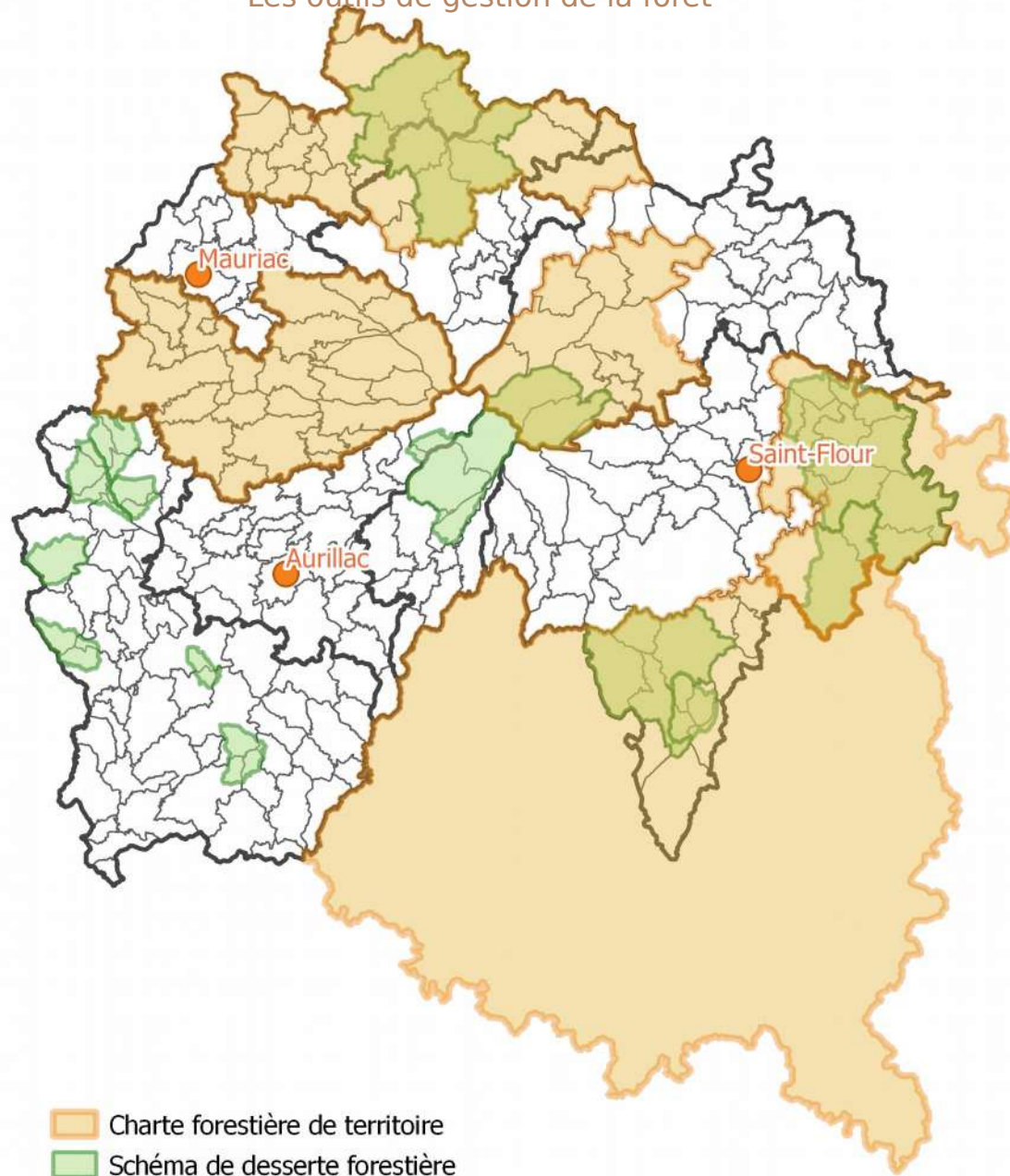


*Une **forêt ancienne** est un ensemble boisé n'ayant pas subi de défrichement depuis au moins 100 ans. Ce concept renvoie à l'ancienneté de l'usage forestier du sol.

A ne pas confondre avec le terme « vieille forêt » qui lui fait référence à l'âge des arbres.

Source : inventaire forestier - IGN

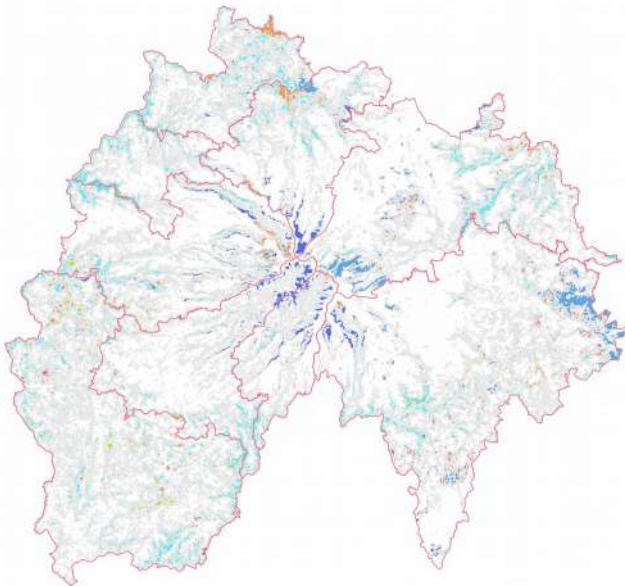
Les outils de gestion de la forêt



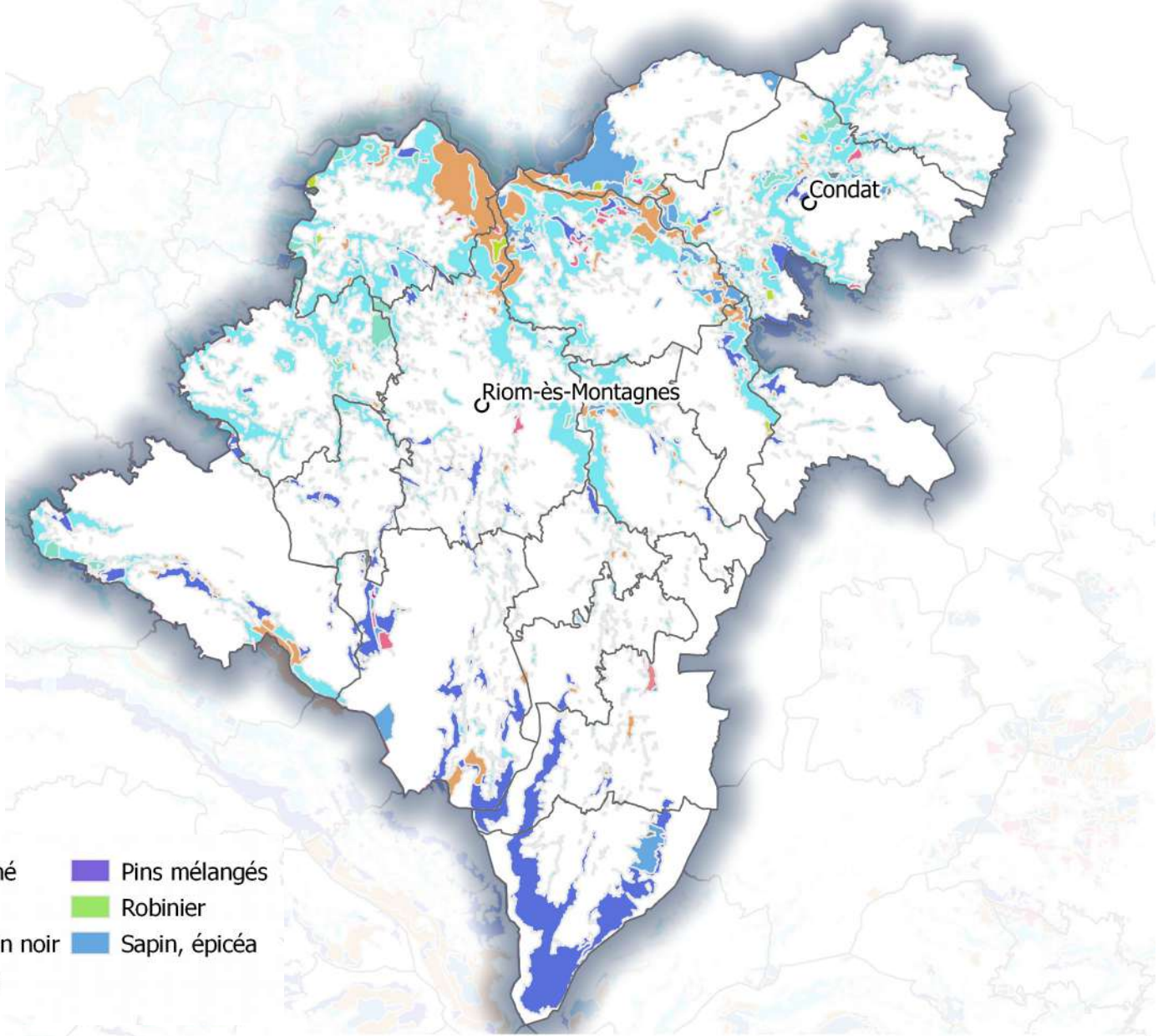
Une **Charte Forestière de Territoire** permet l'insertion des enjeux de la filière forêt-bois locale dans la politique d'aménagement des territoires. A partir d'un état des lieux des forêts et de la filière aval, ainsi que de la prise en compte des attentes et besoins des différents acteurs du territoire (propriétaires forestiers, élus, professionnels de la filière, consommateurs de bois, utilisateurs des forêts,...) un plan d'actions est mis en place. Il a pour ambition de répondre aux attentes des différents acteurs, en proposant des outils permettant de coordonner les actions et les politiques sur la forêt et la filière bois et concourir ainsi au développement durable de ce territoire.

Source : Centre national de la propriété forestière

Un **schéma directeur de desserte forestière** est un outil d'aménagement et d'aide à la gestion forestière. Il s'appuie sur l'analyse de trois univers : forestier, routier et environnemental. Il doit aider les propriétaires et techniciens privés ou publics à mieux appréhender les sorties des bois des propriétés privées et publiques

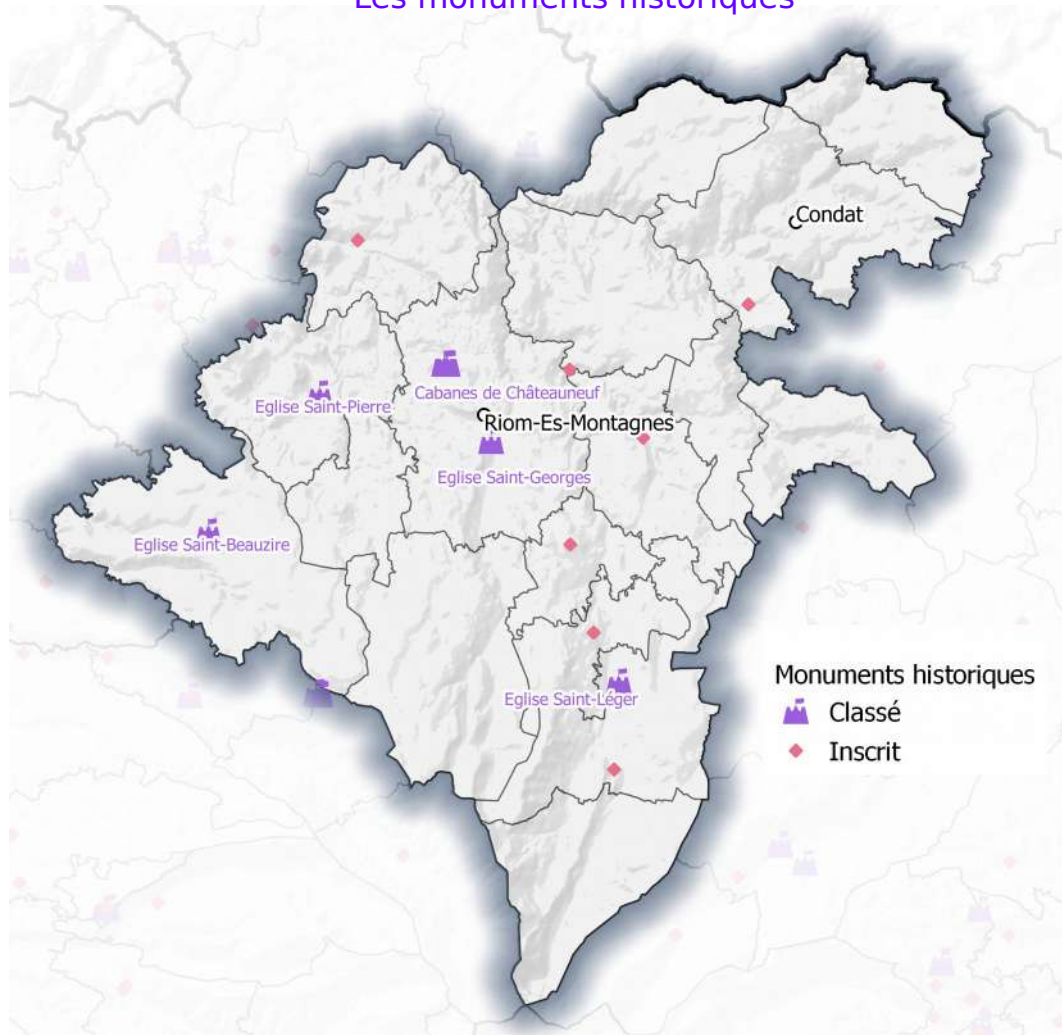


Type de boisement par essence



- | | | | |
|------------------|------------|-------------------------|-----------------|
| ■ Châtaignier | ■ Feuillus | ■ Non renseigné | ■ Pins mélangés |
| ■ Chênes décidus | ■ Hêtre | ■ Peuplier | ■ Robinier |
| ■ Conifères | ■ Mélèze | ■ Pin laricio, pin noir | ■ Sapin, épicéa |
| ■ Douglas | ■ Mixte | ■ Pin sylvestre | |

Les monuments historiques



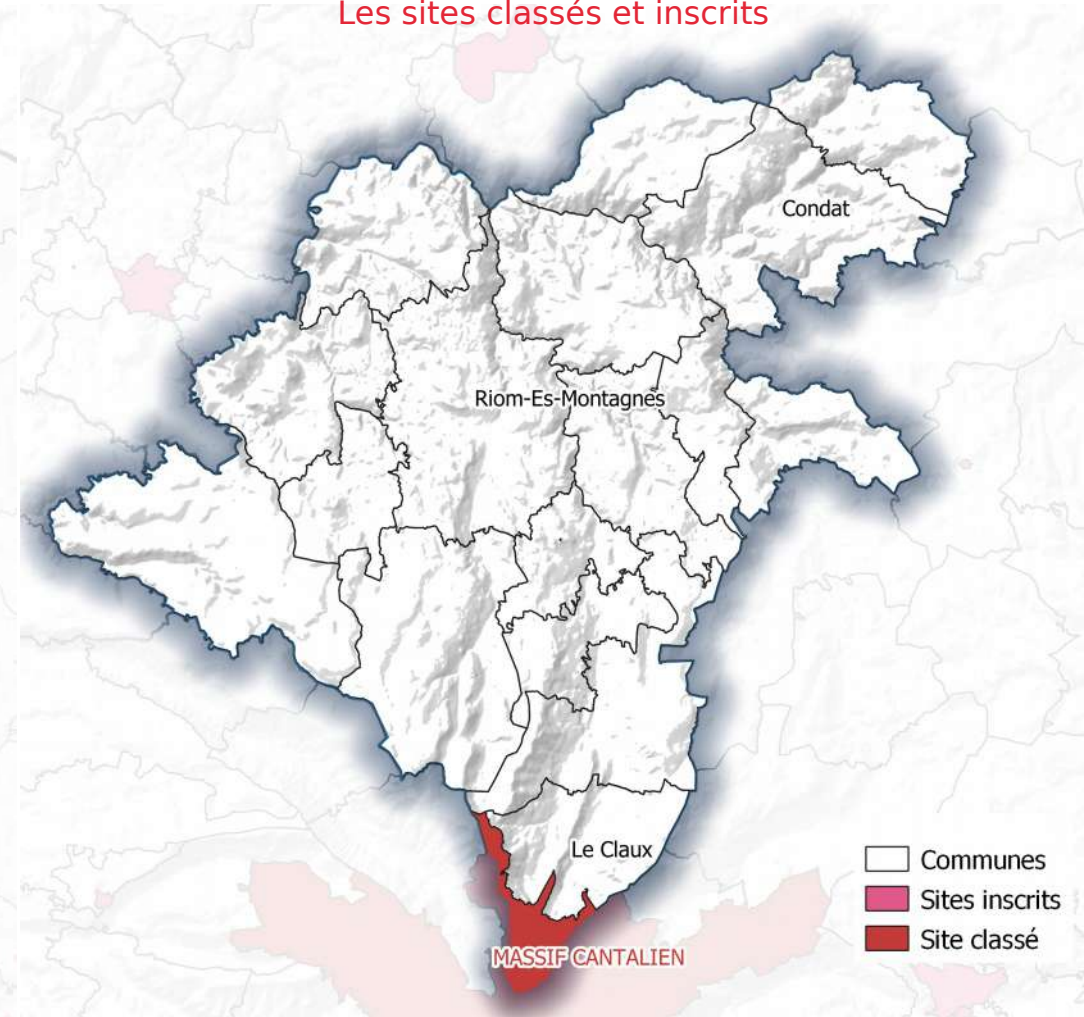
La législation distingue deux types de protection :

Les monuments classés : concerne les « immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.

Les monuments inscrits : concerne les « immeubles qui, sans justifier une demande de classement au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation »

Source : www.culture.gouv.fr

Les sites classés et inscrits



La législation distingue deux types de protection :

Les sites classés : site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

Les sites inscrits : un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Source : www.culture.gouv.fr